

# LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE

## RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

ÉDITION 2013





# **LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE**

## RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

ÉDITION 2013

L'édition originale de cet ouvrage a été publiée en anglais en 2011 sous le titre *Resilient Livelihoods Disaster Risk Reduction for Food and Nutrition Security*. La traduction a été faite d'après la deuxième édition mise à jour, publiée en 2013.

#### Citation recommandée

**FAO.** 2013. *La Résilience des Moyens d'Existence – Réduction des Risques de Catastrophe pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle*.

#### Photos

Couverture: FAO/O. Asselin

Quatrième de couverture gauche: FAO/T. Brekke; Centre: FAO/Y. Chiba; Droite: FAO©

Page 1: FAO/S. Ramasamy

Page 17: FAO/D. Chatty

Page 19: FAO/S. Wabbes-Candotti

Page 21: FAO/A. Vitale

Page 30: FAO/I. Velez

Page 31: FAO/O. Asselin

Page 33: FAO/G. Napolitano

Page 35: FAO/Bangladesh Field Team

Page 41: FAO/ Sean Gallagher

Page 43: FAO/G. Tortoli

Page 55: FAO/ Sean Gallagher

Page 57: FAO/G. Napolitano

Page 65: Mongolia, Ovorhangay Province Office 2010

Page 67: FAO/G. Napolitano

Page 74: FAO/F. McDougall

Page 75: FAO/Simon Maina

Page 77: FAO/A. Vitale

Page 83: FAO/I. Velez

Page 89: FAO/G. Napolitano

Page 91: FAO/Bangladesh Field Team

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-207624-6 (print)

E-ISBN 978-92-5-207625-4 (web)

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request) ou adressée par courriel à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org).

# TABLE DES MATIÈRES

v	AVANT-PROPOS
vii	REMERCIEMENTS
ix	RÉSUMÉ
<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>
<b>19</b>	<b>CADRE D'APPLICATION DU PROGRAMME</b>
<b>33</b>	<b>LES QUATRE PILIERS THÉMATIQUES</b>
35	PILIER 1 - GOUVERNER RISQUES ET CRISES
43	PILIER 2 - SURVEILLER POUR PRÉSERVER
57	PILIER 3 - APPLIQUER LES MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION
67	PILIER 4 - SE PRÉPARER À RÉPONDRE
<b>77</b>	<b>RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>
<b>83</b>	<b>MOBILISATION ET ACTION INTERNATIONALE</b>
<b>91</b>	<b>ÉLÉMENTS DE MISE EN ŒUVRE</b>
<b>99</b>	<b>ANNEXES</b>
100	ANNEXE I - Synergies entre réduction des risques de catastrophe et adaptation aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
102	ANNEXE II - Sigles et acronymes
103	ANNEXE III - Glossaire



# AVANT-PROPOS

Les catastrophes et l'insécurité alimentaire sont directement liées. Les inondations, les ouragans, les tsunamis et autres aléas détruisent les infrastructures agricoles, aquacoles et d'élevage, les biens, ainsi que les moyens et la capacité de production. Ils interrompent l'accès aux marchés, les échanges et l'approvisionnement en denrées alimentaires, réduisent les revenus, amenuisent les économies, érodent les moyens d'existence. La sécheresse, les ravageurs et les maladies des plantes (tels que les acridiens et les chenilles processionnaires), les maladies des animaux (comme la peste porcine africaine) et les contaminations alimentaires ont une incidence économique directe en réduisant ou en anéantissant les productions agricoles, avec des répercussions négatives sur les prix, les échanges et l'accès au marché, d'où la diminution des revenus des exploitations et de l'emploi. Les crises économiques, comme l'augmentation en flèche des prix des denrées alimentaires, entraînent une diminution du revenu réel, contraignent les plus démunis à vendre leurs biens et se traduisent par une baisse de la consommation de denrées alimentaires, un appauvrissement de la diversité du régime alimentaire et un accès plus difficile à de la nourriture de qualité. Les catastrophes créent donc un engrenage de pauvreté, qui aggrave la prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

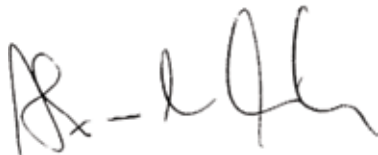
Pour ces raisons, la résilience des moyens d'existence est la clef de voûte de la campagne menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le but d'aider les plus vulnérables à parvenir à la sécurité alimentaire et à échapper à la faim – ce qui constitue l'un des droits humains les plus fondamentaux. Pour la FAO, la réduction des risques de catastrophe consiste à protéger les moyens d'existence des populations face aux chocs, mais aussi à renforcer leur capacité à absorber l'impact des événements perturbateurs et de s'en relever. C'est une condition nécessaire non seulement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais aussi pour l'accomplissement de l'Objectif 1 du Millénaire pour le développement.

La FAO a répondu aux recommandations formulées par ses organes directeurs en élaborant un Programme-cadre de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Celui-ci est l'expression de l'engagement pris, à tous les niveaux de l'Organisation, de réduire les risques et de rendre les moyens d'existence plus résilients face aux risques et à l'adversité, de manière à protéger les acquis du développement. Il vise à transposer à plus grande échelle et à accélérer les mesures de réduction des risques de catastrophe aux niveaux local, national, régional et mondial, en s'appuyant sur les capacités techniques existantes de la FAO ainsi que sur les initiatives et sur les bonnes pratiques mises en œuvre en matière de réduction des risques de catastrophe à l'échelle mondiale.



Le Programme-cadre vise aussi à fournir une orientation stratégique pour la mise en œuvre de mesures de réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble des secteurs liés à l'agriculture dans les pays membres – conformément au Cadre d'action de Hyogo et à ses cinq priorités d'action. En outre, il promeut une démarche interdisciplinaire et programmatique (évitant la fragmentation par projet) en intégrant les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, de la forêt et de la gestion des ressources naturelles, afin d'apporter une réponse plus adaptée à la diversité des moyens d'existence des petits exploitants agricoles et à l'ensemble complexe de facteurs qui viennent accroître les risques de catastrophe.

Nous souhaitons que le Programme-cadre contribue à faire mieux comprendre les tenants et les aboutissants de la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et qu'il suscite une mobilisation et une action accrues.



**Alexander Muller**

Sous-Directeur général chargé  
du Département de la gestion  
des ressources naturelles et de  
l'environnement



**Laurent Thomas**

Sous-Directeur général chargé  
du Département de la coopération  
technique



# REMERCIEMENTS

Le **Programme-cadre de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle** de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est le fruit d'une collaboration placée sous l'égide du Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement et du Département de la coopération technique de la FAO. Sa conception a également été rendue possible par une coopération interdisciplinaire et transversale entre le Département du développement économique et social, le Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs, le Département des pêches et de l'aquaculture, le Département des forêts, le Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation, les Bureaux décentralisés et les équipes d'urgence et de réhabilitation de la FAO.

L'équipe technique et interdépartementale de la FAO chargée de la réduction des risques de catastrophes sous l'Objectif stratégique pour la gestion des crises et catastrophes en 2009 a directement participé à l'élaboration du présent Programme-cadre, en définissant des orientations stratégiques et en apportant sa contribution technique. Nous souhaitons remercier en particulier Shukri Ahmed, Cristina Amaral, Philippe Ankers, Stephan Baas, David Brown, Mona Chaya, Peter Kenmore, Thomas Muenzel, Lucia Palombi, Christian Pantenius, Florence Poulain, Pieter VanLierop et Sylvie Wabbes-Candotti pour leur concours direct et pour leur participation de tous les instants aux délibérations techniques.

Nous avons également reçu un appui complémentaire et des commentaires en retour constructifs de la part de nombreux collègues de la FAO, notamment Mario Acunzo, Federica Battista, Marta Bruno, Elizabeth Christy, Eve Crowley, Florence Egal, Theodor Friedrich, Thomas Hofer, Peter Holmgren, Patrick Jacqueson, Josef Kienzle, Laura Meza, Jennifer Nyberg, Emmanuella Olesambu, Thomas Osborn, Selvaraju Ramasamy et Jan VanWambeke.

L'élaboration du Programme-cadre a été rendue possible par Cristina Amaral, Stephan Baas et Sylvie Wabbes-Candotti, qui ont assuré les fonctions de supervision, de coordination et de facilitation, et par Monica Trujillo, auteur principal, qui a coordonné l'ensemble du document.



# RÉSUMÉ

*Les multiples menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, leur incidence négative et cumulée, ainsi que la corrélation claire entre les chocs et la faim, révèlent la fragilité des systèmes de production alimentaire actuels et leur vulnérabilité en cas de catastrophe*

Par ses activités de réduction des risques de catastrophe, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et agriculture (FAO) s'efforce de protéger les moyens d'existence contre les chocs, de rendre les systèmes de production alimentaire plus résilients et capables d'absorber l'impact d'événements perturbateurs et de s'en relever.

La réduction des risques de catastrophe a pour effet de protéger les investissements consentis dans l'agriculture, l'élevage, les pêches/l'aquaculture et la forêt au service du développement, ce qui aide les plus vulnérables à accéder à la sécurité alimentaire. La réduction des risques de catastrophe est vitale pour garantir l'un des droits humains les plus fondamentaux, à savoir le droit à l'alimentation, et son corollaire, le droit de ne pas souffrir de la faim. En outre, la réduction des risques de catastrophe a un effet d'entraînement en accélérant l'accomplissement de l'Objectif 1 du Millénaire: réduire l'extrême pauvreté et la faim.

**La réduction et la gestion des risques de catastrophe est une priorité à tous les niveaux de la FAO.** Elle s'exprime dans le Cadre stratégique 2010-2019 de l'Organisation et est particulièrement intégrée dans l'Objectif Stratégique 5: "Augmenter la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises".

*Le Programme-cadre de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la FAO fournit des orientations stratégiques et aide les États Membres et les partenaires de l'Organisation à mettre en œuvre des programmes similaires à l'échelon national*

Le présent Programme-cadre est le reflet du Cadre d'action de Hyogo et il a pour objet d'aider les États Membres à mettre en œuvre les cinq priorités d'action pour le secteur agricole qui y sont énoncées. Il constitue aussi une réponse aux recommandations de 2010 du Comité de l'agriculture, du Comité financier et du Comité du programme, du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et du Comité des pêches en matière de réduction des risques de catastrophe. Il contribue à répondre aux besoins des pays membres, regroupés dans les domaines d'action prioritaires régionaux qui ont été définis par les conférences régionales de la FAO tenues en 2010.

*L'objectif du Programme-cadre de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la FAO est de renforcer la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux situations d'urgence, afin d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des exploitants agricoles, des pêcheurs, des éleveurs et des forestiers vulnérables, ainsi que d'autres groupes marginaux à risque.*

Si le Programme-cadre appuie les partenaires gouvernementaux, les bénéficiaires directs en sont les petits exploitants des pays en développement, notamment les petits agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, forestiers et les pauvres qui résident en milieu urbain – et parmi eux, les femmes en particulier – dont la vie et les moyens d'existence sont menacés. Les petits exploitants agricoles représentent 90 % des pauvres vivant en milieu rural et constituent la majorité de ceux qui souffrent de la faim dans le monde.

**Quatre piliers thématiques intégrés figurent au cœur du Programme-cadre:**

## **PILIER 1 – GOUVERNER RISQUES ET CRISES**

*Renforcement institutionnel et bonne gouvernance pour la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs agricoles.*

L'objectif du pilier 1 est la création des conditions propices dans les pays membres, en les amenant à se doter d'une législation, de politiques, de normes et de cadres institutionnels appropriés à la réduction des risques de catastrophe dans de l'agriculture et les secteurs liés et de renforcer les capacités institutionnelles des pays pour leur mise en œuvre.

## **PILIER 2 – SURVEILLER POUR PRÉSERVER**

*Systèmes d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de menaces transfrontalières.*

L'objectif du pilier 2 est le renforcement et l'harmonisation des systèmes d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, afin de suivre de plus près les menaces multiples et d'avoir les informations nécessaires à la prise de décision en matière de préparation, réponse, choix des politiques, sensibilisation et programmation.

## PILIER 3 – APPLIQUER LES MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION

*Promotion et diversification des moyens d'existence grâce à l'application de technologies, approches et bonnes pratiques pour la réduction des risques dans l'ensemble des secteurs agricoles.*

L'objectif du pilier 3 est la réduction des risques sous-jacents qui menacent la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à l'application de bonnes pratiques, processus et techniques en matière de prévention, d'atténuation et de diversification des moyens d'existence.

## PILIER 4 – SE PRÉPARER À RÉPONDRE AUX CRISES

*Préparation à une réponse efficace et au redressement dans tous les secteurs de l'agriculture.*

L'objectif du pilier 4 est le renforcement des capacités en préparation et coordination aux catastrophes à tous les niveaux afin d'améliorer la réponse et le redressement face aux menaces à venir qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de réduire leurs répercussions négatives potentielles sur les moyens d'existence.

Ensemble, les quatre piliers correspondent aux principaux enjeux de la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Chaque pilier contribue directement à la mise en œuvre de l'une des priorités d'action du Cadre de Hyogo. Ils comprennent une gamme d'options pour le développement des capacités qui indiquent (à travers d'exemples) les services techniques, technologies et bonnes pratiques que peut fournir la FAO, parmi lesquels les pays membres peuvent effectuer des choix sur la base de leurs priorités et de leurs besoins respectifs.

Ces quatre piliers permettent d'aborder globalement la réduction des risques de catastrophe pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Le Programme-cadre encourage leur mise en œuvre intégrée, l'idée étant d'optimiser les synergies et les complémentarités et donc les corrélations essentielles entre bonne gouvernance, alerte rapide, mesures d'atténuation et prévention et état de préparation.

Les quatre **priorités transversales** du Programme-cadre correspondent aux fonctions de base du Cadre stratégique général de la FAO. Ce sont les suivantes:

- 1) **développement des capacités**
- 2) **gestion et communication des connaissances**
- 3) **partenariats stratégiques**
- 4) **équité de genre**

Le Programme-cadre fournit une orientation stratégique aux pays membres et les guide dans la mise en œuvre de mesures de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La FAO mène des activités de réduction des risques de catastrophe, y compris l'élaboration de programmes régionaux de réduction et de gestion des risques de catastrophe, en appui à son Cadre stratégique et à son Programme de travail et budget. En se basant sur les interventions existantes en matière de réduction des risques, le Programme-cadre exploite l'ensemble des compétences intersectorielles et techniques disponibles à la FAO et constitue un cadre de référence. Ce Programme-cadre exprime l'engagement de la FAO d'augmenter son appui de façon cohérente aux mesures de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux local, national, régional et mondial.

**Le Programme-cadre promeut une démarche interdisciplinaire et programmatique** qui intègre les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches/de l'aquaculture et de la forêt, ainsi que la gestion des ressources naturelles. Son objectif étant d'apporter une réponse qui tienne davantage compte de la diversité des moyens d'existence des familles pauvres et vulnérables et de l'ensemble complexe de facteurs qui viennent accroître les risques de catastrophe. Ce Programme-cadre adopte également une approche durable des modes de subsistance et des écosystèmes dans l'optique de la viabilité et résilience. En effet, le Programme-cadre inclut la gestion intégrée des terres, des ressources en eau et des ressources vivantes, promeut la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, de manière équitable, pour assurer des moyens d'existence durables. Enfin, il propose des principes de base afin de lier assistance humanitaire et développement durable.

Des programmes de réduction des risques de catastrophe pour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont mis en œuvre dans les pays qui se disent intéressés et sollicitent un appui. Ces pays reçoivent un soutien accru pour la formulation et de l'exécution de tels programmes. Leur mise en œuvre, dans un nombre toujours plus grand de pays, est fondée sur les enseignements tirés des expériences et bonnes pratiques. Les pays bénéficiaires comptent parmi ceux qui sont le plus exposés à la faim et/ou aux catastrophes naturelles et parmi les plus vulnérables aux changements climatiques. Le contenu et les priorités spécifiques de chaque programme de pays sont modulables en fonction des demandes formulées et adaptés aux besoins, aux capacités et aux lacunes recensés aux niveaux national et local. Les programmes varient en fonction des circonstances et des situations géographiques propres à chaque pays. Leur mise en œuvre tient compte du document de Cadre de programmation par pays de la FAO, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des plans d'action nationaux en matière de réduction des risques de catastrophe ainsi que des autres stratégies nationales essentielles en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de gestion des ressources naturelles.

Les structures actuelles de la FAO – aux niveaux national, régional et mondial – permettent d'assurer la mise en œuvre du Programme-cadre. Les résultats et activités d'exécution des mesures de réduction des risques correspondent au Cadre

stratégique de l'Organisation et les divers services compétents au Siège et dans les Bureaux décentralisés fournissent les directives techniques appropriées. Les Bureaux décentralisés de la FAO, notamment les équipes chargées des urgences et de la réhabilitation, apportent un appui en coordination, en exécution, ainsi que sur le plan opérationnel.

À l'échelle mondiale, la priorité est accordée au plaidoyer et au partenariat, l'idée étant de susciter l'intérêt et l'engagement de la communauté internationale afin qu'elle alloue davantage de ressources financières à la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en faveur des pays membres et, en particulier, au bénéfice des petits exploitants agricoles vulnérables. La gestion et la communication des connaissances sont elles aussi encouragées, au moyen de produits mais aussi de services qui, lorsqu'ils sont dispensés à l'ensemble des secteurs agricoles, suscitent une prise de conscience, une meilleure compréhension, le développement des savoirs et la visibilité des mesures prises quant à l'importance que revêt la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la lutte contre la faim. Dans le cadre de l'action menée au plan mondial aux fins de réduction des risques de catastrophes, la FAO continue de plaider pour l'élaboration de normes mondiales spécifiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en collaboration étroite avec ses partenaires stratégiques.





# INTRODUCTION





## CHOCs, INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET FAIM DANS LE MONDE

L'atténuation de la faim et de la pauvreté passe en grande partie par la réduction des risques de catastrophe. L'Objectif 1 du Millénaire est l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, en commençant par une diminution de moitié, d'ici à 2015, de la proportion des individus qui en souffrent<sup>1</sup>. De même, le but du Sommet mondial de l'alimentation est de réduire de moitié le nombre d'individus sous-alimentés d'ici à 2015. À l'échelle mondiale, il y a 925 millions d'individus sous-alimentés, et 16 pour cent de la population des pays en développement sont constitués d'individus qui souffrent de la faim<sup>2</sup>. La majorité des personnes pauvres et affamées vivent dans des zones rurales et leurs moyens d'existence dépendent de l'agriculture, la pêche, la forêt et l'élevage. Ces secteurs sont parmi les plus affectés par les événements climatiques extrêmes, rendant les ressources des agriculteurs, pêcheurs et éleveurs les plus pauvres encore plus vulnérables aux catastrophes et aux impacts du changement climatique. Dans la plupart des pays les moins avancés, **l'agriculture** et les secteurs liés sont le principal moteur économique et représentent presque un tiers du PIB<sup>3</sup>. Les moyens d'existence de 2,5 milliards de petits exploitants dépendent de l'agriculture. Dans le monde, plus de 500 millions d'individus tirent leur subsistance, directement ou indirectement, de **la pêche** et de **l'aquaculture**. Le poisson est également une source de nutrition essentielle pour trois milliards d'individus, et notamment pour 400 millions de personnes dans les pays les plus pauvres qui tirent du poisson au moins 50 pour cent des protéines animales et de la ration essentielle de minéraux dont ils ont besoin **le bétail** a une importance similaire, il est central pour les moyens d'existence des pauvres dans beaucoup de régions et représente souvent une part entière des systèmes agraires mixtes. Il fournit des sources d'emploi, de revenus, d'alimentation de qualité, de combustible, d'engrais et de force de traction. Enfin, près de 1,6 milliard d'individus – soit plus de 25 pour cent de la population mondiale – dépendent des **ressources forestières** pour leur subsistance et pour obtenir de la nourriture et des liquidités. De plus, dans de nombreux pays en développement, le bois de chauffe est utilisé pour satisfaire jusqu'à 90 pour cent des besoins en énergie de la population.

Mais l'accomplissement de l'Objectif 1 du Millénaire et du Sommet mondial de l'alimentation est compromis par les catastrophes naturelles, les crises prolongées et les conflits armés, qui inversent la courbe du développement et de la réduction de la pauvreté, détruisent les moyens d'existence et entraînent un recul de la production alimentaire et l'augmentation du nombre de ceux qui ont faim.

**L'incidence des crises alimentaires**, provoquées par des conditions météorologiques particulièrement défavorables, des aléas naturels, des chocs économiques, des conflits ou une combinaison de ces facteurs, augmente depuis le début des années 80. Depuis 2000, entre 50 et 65 situations d'urgence alimentaire sont dénombrées chaque année; au cours des années 90, leur nombre était compris entre 25 et 45<sup>4</sup>.

---

1 Objectif 1 du Millénaire, Cible 1.C.

2 L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde (FAO et PAM, 2010).

3 L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde (FAO, 2012).

4 L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde (FAO, 2008).

**Les inondations, les ouragans, les tsunamis et autres aléas** détruisent l'infrastructure et les actifs agricoles, les récoltes, ainsi que les moyens et la capacité de production. À elle seule, **la sécheresse** a provoqué plus de décès au siècle dernier que n'importe quel autre aléa physique. L'Asie et l'Afrique sont les deux continents où le nombre le plus élevé d'individus directement touchés est enregistré, et une concentration élevée de décès associés à la sécheresse est observé en Afrique<sup>5</sup>. Ces aléas naturels ont une incidence directe sur l'agriculture, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils interrompent l'accès aux marchés, les échanges et l'approvisionnement des villes en denrées alimentaires. Ils réduisent les revenus, amenuisent les économies, érodent les moyens d'existence. Ils ont également des conséquences négatives sur la production de bétail, car ils réduisent la productivité des pâturages, ce qui conduit à l'insécurité alimentaire, au surpâturage et à la dégradation des écosystèmes.

**Les ravageurs et maladies des plantes transfrontalières**, comme les acridiens, les chenilles processionnaires et la rouille du blé, ainsi que les **maladies animales transfrontalières** comme la peste porcine africaine, la fièvre aphteuse et la fièvre de la vallée du Rift, ont des répercussions économiques directes en réduisant, voire anéantissant, la production agricole et celle de l'élevage. En outre, ravageurs et maladies sont susceptibles d'avoir des conséquences défavorables sur les prix et sur les échanges commerciaux, avec des répercussions négatives sur les revenus des exploitants agricoles. Une productivité réduite des cultures ou de l'élevage peuvent aussi avoir des effets durables. Les infestations parasitaires peuvent faire chuter les taux de fertilisation et réduire les pourcentages de récupération des semences. Enfin, les maladies peuvent compromettre durablement le produit de l'élevage en retardant la reproduction, d'où l'amenuisement des cheptels et une insécurité alimentaire et nutritionnelle à grande échelle. Des phénomènes similaires sont observés pour le secteur de la pêche. Des maladies animales aquatiques menacent les poissons et contribuent à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales dépendantes de la pisciculture. En 2009, par exemple, les stocks de poissons de la vallée du Zambèze ont été victimes du syndrome ulcératif épizootique qui menaçait de se propager dans sept pays situés en bordure du bassin fluvial, avec des répercussions potentielles pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence de 32 millions d'individus.

**Les crises liées à la sécurité sanitaire des aliments** ont un impact global sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en réduisant la quantité et la qualité des aliments pour la consommation nationale. Elles ont également des impacts sur la santé publique, 3 millions de personnes dans le monde mourant chaque année de maladies d'origine alimentaire. De plus, plusieurs millions de personnes sont rendus malades par l'ingestion d'aliments insalubres. Ce phénomène affecte l'accès aux marchés et donc l'emploi et les revenus ainsi que l'ensemble de l'économie. Des coûts élevés sont nécessaires pour gérer les effets de ces menaces.

---

5 *Réduction des risques de catastrophe: bilan mondial – Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2011).*

**Les feux destructeurs** de forêts et d'autres ressources naturelles ont eux aussi des conséquences néfastes pour les moyens d'existence en milieu rural Il est estimé que, chaque année, entre 150 et 250 millions d'hectares de forêts tropicales sont détruits par des incendies ; plus de deux millions de personnes dans le monde ont été touchées au cours des 10 dernières années. Le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED) estime à 24 milliards d'USD les dommages causés par les incendies lors des 10 dernières années<sup>6</sup>.

**Les crises économiques** constituent une autre forme de menace susceptible d'aggraver la pauvreté et la faim. Ces deux dernières années, le nombre d'individus souffrant de ce fléau a augmenté rapidement, principalement à cause des crises alimentaire et énergétique mondiales. Un phénomène similaire avait été observé entre 2003 et 2005 et en 2007-2008, la montée en flèche des prix des denrées alimentaires avait été suivie d'un accroissement rapide du nombre d'individus souffrant de faim chronique. En 2008, le nombre d'individus sous alimentés était supérieur de 75 millions à celui enregistré pour la période 2003-2005<sup>7</sup>. Les cours mondiaux des denrées alimentaires ont de nouveau atteint des niveaux record en février 2011 et cette situation devrait persister. De telles crises créent un cercle vicieux de pauvreté et de prévalence d'insécurité alimentaire, de malnutrition et de consommation de nourriture insalubre. En entraînant une diminution du revenu réel, elles contraignent les pauvres à vendre leurs biens et à diminuer leur consommation et la diversité de leur régime alimentaire et elles augmentent l'exposition aux maladies d'origine alimentaire. L'impact de ces crises est durement ressenti dans les pays à faible revenu qui connaissent un déficit alimentaire et se heurtent parfois à des problèmes pour financer les importations de denrées, ainsi que dans les ménages démunis qui consacrent une large part de leur revenu à l'alimentation. Les pauvres qui résident en milieu urbain sont particulièrement touchés par la montée des prix car ils ne produisent pas de nourriture mais investissent le plus gros de leurs revenus dans les achats de denrées alimentaires et n'ont d'autre choix que de se rendre dans les marchés locaux.

On observe un degré élevé d'insécurité alimentaire dans les pays qui connaissent une **crise prolongée**, qu'elle résulte de catastrophes naturelles, de conflits récurrents, de la persistance d'une pénurie alimentaire, de la disparition de moyens d'existence ou de l'incapacité des institutions à faire face à l'adversité. En moyenne, la proportion d'individus sous-alimentés est près de trois fois plus importante dans les pays qui connaissent une crise prolongée que dans les autres pays en développement<sup>8</sup>.

---

6 News Archive Juillet 2011. UNISDR.

7 L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde, FAO (2008).

8 Ibid.

## LE FACTEUR ENVIRONNEMENTAL ET NATUREL

Comme le souligne la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, «l'environnement et les catastrophes sont intrinsèquement liés» en raison de la forte interdépendance des ressources naturelles et de l'environnement<sup>9</sup>. Entre autres facteurs, le déboisement, la dégradation des bassins versants et des sols, la désertification, l'appauvrissement des récifs et des écosystèmes côtiers (en particulier des coraux et des mangroves) réduisent la capacité de défense de la nature face aux aléas et aggravent l'impact de catastrophes telles que les inondations, les glissements de terrain, les tempêtes, les ouragans et la sécheresse. Pour leur part, les catastrophes contribuent à la dégradation et à la perte d'écosystèmes, notamment à l'aggravation de l'érosion des sols, au déclin de la qualité des pâturages, à la salinisation des sols et à la perte de biodiversité. L'augmentation de la dégradation des ressources naturelles diminue la disponibilité des biens et services pour les populations locales, les possibilités d'exercer une activité rémunérée et les options en matière de moyens d'existence. La dégradation environnementale exacerbe l'insécurité alimentaire et la faim, ce qui entraîne une augmentation du nombre de personnes migrant vers des zones marginales et des milieux fragiles.

**La pénurie d'eau** devrait, indépendamment des changements climatiques, empirer à l'échelle mondiale. Elle est aussi étroitement liée aux risques de catastrophe et à l'insécurité alimentaire. De plus, la pénurie d'eau est aggravée par la mauvaise qualité de l'eau qui expose les communautés à des maladies transmises par l'eau et la nourriture avec des impacts sur la santé publique et les moyens d'existence. À titre d'exemple, l'exploitation des réserves d'eau souterraines contribue à la désertification dans de nombreuses parties du monde: à mesure que les nappes phréatiques s'appauvrissent, la partie du sol située près de la surface s'assèche et les plantes s'étiolent et meurent. Avec la poursuite du déboisement et de l'exploitation des réserves d'eau souterraines, il est probable que bien d'autres parties du monde feront face à de graves pénuries d'eau et à la diminution de la qualité de l'eau. Plus de 70 pour cent des ressources en eau utilisées sur la planète le sont par l'agriculture. L'irrigation est une source directe de moyens de subsistance pour des centaines de millions de pauvres qui vivent en milieu rural dans les pays en développement. Or, non seulement les agriculteurs éprouvent déjà des difficultés pour accéder à des ressources de plus en plus rares, mais le niveau des eaux souterraines continue de baisser chaque année, ce qui provoque l'assèchement de nouveaux cours d'eau. Dans les régions arides et semi arides, la pénurie d'eau est pratiquement endémique, ce qui exerce davantage de pression sur les ressources en eaux de surface et souterraines qui répondent aux besoins des ménages et de l'irrigation. La sécheresse est une autre des causes principales de pénurie d'eau dont l'incidence est dévastatrice, en particulier dans les pays dont la capacité d'absorber les chocs est réduite. Les périodes de sécheresse prolongées ou fréquentes conduisent à une désertification irréversible, à moins que des mesures adéquates soient prises pour accroître la

---

<sup>9</sup> «Vivre avec le risque: une étude mondiale des initiatives menées en matière de réduction des catastrophes», Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2004).

résilience des pays exposés à ce type de phénomène. Les efforts menés en matière de réduction des risques de catastrophe doivent appuyer une meilleure gestion et une meilleure conservation des ressources en eau ainsi que la préservation de la qualité de l'eau. Cela passe par l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des eaux pluviales, mais aussi par l'adoption de techniques et de pratiques de conservation de l'eau qui entraînent un moindre prélèvement et de moindres pertes, par exemple le recours à l'irrigation au goutte-à-goutte ou aux rigoles d'infiltration pour accroître la productivité de l'eau.

**Un aménagement du territoire et un régime foncier inadéquats** contribuent à accroître la vulnérabilité des groupes de population exposés à des aléas. Dans le cadre du zonage et de la gestion de l'utilisation des terres, notamment lors de la planification régionale et territoriale, il faut prendre en compte les paramètres spatiaux de vulnérabilité physique sur la base des aléas et des risques identifiés. Un meilleur accès aux terres et un régime foncier sécurisé rendent possible la production vivrière et incitent les exploitants agricoles à investir dans l'amélioration de leurs terres grâce à des mesures de protection des sols, à la plantation d'arbres, à l'amélioration des pâturages, à l'utilisation de techniques de conservation de l'eau ou à la production végétale durable.

Pour réduire les risques, il est primordial de rendre la base de ressources naturelles résiliente et de promouvoir de bonnes pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi qu'une utilisation durable des écosystèmes. Les écosystèmes en bonne santé et diversifiés sont plus résilients aux aléas. Des estimations montrent que les forêts permettent de réaliser chaque année une économie d'un montant compris entre 2 et 3,5 milliards d'USD, qui devraient sinon être dépensés pour remettre en état des écosystèmes essentiels à la suite de catastrophes<sup>10</sup>. Elles peuvent servir d'abris, de brise-vent et jouent également un rôle important en assurant une protection contre les glissements de terrain, les inondations et les avalanches. Les arbres stabilisent les berges des cours d'eau et atténuent l'érosion des sols, les parcelles boisées fournissent bois de feu, bois d'œuvre et fourrage. Les zones humides retiennent l'eau, protègent contre les tempêtes, atténuent les crues, stabilisent les littoraux et freinent l'érosion. Quant aux récifs, aux îles barrières et aux mangroves, ils peuvent atténuer les risques liés aux ouragans, aux tempêtes et aux raz-de-marée. Le fait de choisir la source d'énergie et la technologie appropriées peut aider à gérer l'environnement de manière à réduire les risques, par exemple en utilisant les terres de façon productive (tirer de l'engrais liquide du biogaz) et/ou en freinant le déboisement grâce à l'utilisation de cuisinières améliorées ou fonctionnant sans bois.

*Il est nécessaire de gérer de façon efficace les terres, les circuits d'eau, les forêts, les zones humides, les sols et les autres ressources, car c'est le seul moyen de s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de vulnérabilité et de risque imputables à l'environnement.*

<sup>10</sup> Environmental Guidance Note for Disaster Risk Reduction: Healthy Ecosystems for Human Security, Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2009).



## CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET RISQUES DE CATASTROPHE

Les changements climatiques auront des répercussions profondes et de grande ampleur sur l'environnement, les écosystèmes, les ressources naturelles, les économies et la vie humaine. Les changements climatiques devraient augmenter la fréquence et l'intensité des aléas liés au climat. Ils amplifieront les tendances existantes de risques de désastres et aboutiront à des situations qui dépasseront les capacités actuelles des organisations humanitaires et de développement.

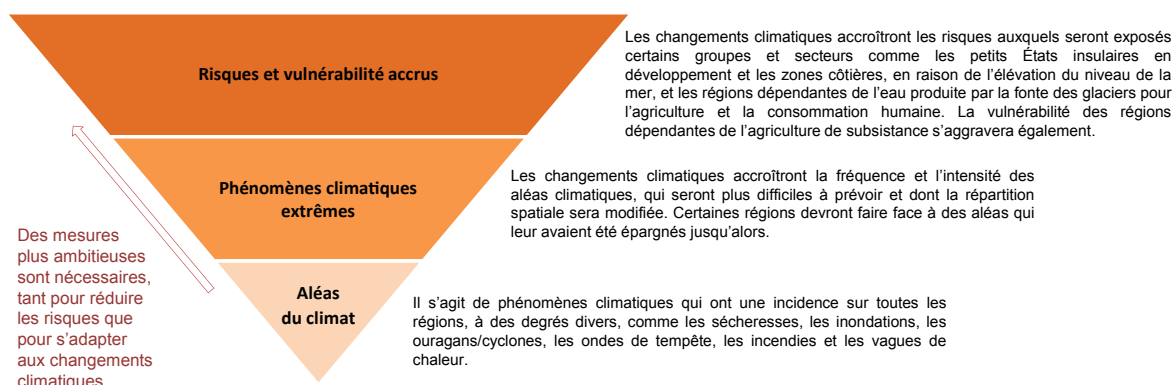
Le Quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le rapport spécial sur la gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique indiquent que les changements climatiques sont susceptibles de modifier de plusieurs manières les tendances actuelles en matière de risque<sup>11</sup>:

- En accroissant la fréquence et l'intensité des aléas climatiques extrêmes (les pics de température, les inondations et les sécheresses, les vagues de chaleur, les incendies et les tempêtes, etc.), en les rendant moins prévisibles et en modifiant leur répartition spatiale, avec des effets différents en fonction des régions. Certaines régions devront faire face à des aléas qui leur avaient été épargnés jusqu'alors.
- En accroissant les risques auxquels sont exposés certains groupes sociaux et secteurs économiques. En effet, les vulnérabilités existantes sont aggravées par des processus liés aux changements climatiques, comme l'élévation du niveau de la mer, la fonte des glaciers et les perturbations des écosystèmes, ou encore la dégradation des ressources naturelles. Cette aggravation de la vulnérabilité variera d'une région à l'autre: les régions qui dépendent de l'agriculture de subsistance risquent d'être touchées par des pénuries de denrées alimentaires et d'eau; les petits États insulaires en développement et les zones côtières subiront les conséquences de l'élévation du niveau de la mer; les régions qui dépendent de l'eau en provenance de la fonte des glaciers pour l'agriculture et la consommation humaine pourront elles aussi connaître des pénuries d'eau.

---

11 *Disaster Risk Reduction: Global Review 2007, Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2011: Rapport spécial sur la gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique.*

## Diagramme 1: Changements climatiques et risques de catastrophe



Les scénarios prévus sont les suivants: exposition accrue des zones touchées par la sécheresse, comme le Sahel, l'Afrique australe et certaines parties d'Asie du Sud; fréquence accrue des fortes précipitations dans la plupart des régions du monde; élévation extrême du niveau de la mer; activité cyclonique intense dans les zones tropicales de l'Atlantique Nord. Quelques exemples de scénarios sont présentés dans le Tableau 1.

**Table 1: Scénarios prévisionnels par type d'aléa<sup>12</sup>**

### Sécheresse

Les zones touchées par la sécheresse seront vraisemblablement de plus en plus nombreuses à la surface du globe, d'où un stress hydrique accru, tout comme les risques de pénurie d'eau et de denrées alimentaires, et donc de malnutrition. Il est extrêmement probable que l'Afrique australe, certaines parties d'Amérique du Sud, le Mexique, le Bassin méditerranéen et la Chine septentrionale connaîtront à l'avenir des périodes de sécheresse très graves. En Afrique, les zones cultivables, ainsi que la saison de végétation et les rendements potentiels devraient diminuer, en particulier aux marges des zones semi-arides et arides. D'ici à 2020, la diminution des rendements de l'agriculture non irriguée pourrait atteindre 50 pour cent dans certains pays africains, ce qui compromettra gravement la production agricole et l'accès à l'alimentation.

### Inondations

Il est très probable que la fréquence des fortes précipitations augmentera en conséquence des changements climatiques. Les zones côtières, en particulier les méga-deltas très peuplés d'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est, seront les plus exposés en raison des inondations dues à l'élévation du niveau de la mer et, dans certains méga-deltas, de l'augmentation des crues des cours d'eau.

<sup>12</sup> *Disaster Risk Reduction: Global Review 2007, Stratégie internationale de prévention des catastrophes; Changements climatiques 2007: rapport de synthèse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2007); Climate Change and Disaster Risk Reduction: Briefing Note 1, Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2008).*

### **Cyclones tropicaux**

En raison de l'élévation de la température des mers, il est probable que les cyclones tropicaux et extratropicaux seront plus intenses. Cela pourrait avoir une incidence directe sur l'exposition des zones déjà sujettes à ces phénomènes, en particulier si la concentration de population et d'activités économiques s'y accroît encore. L'élévation des températures des mers pourrait aussi modifier le parcours des cyclones, exposant ainsi des endroits qui en avaient été préservés jusqu'alors.

### **Fonte des glaciers**

La fonte des glaciers entraînera des pénuries d'eau, qui devraient être particulièrement graves dans certaines parties d'Amérique du Sud et d'Asie centrale. La disparition des glaciers des Andes devrait s'accroître, cette perte menacerait alors près de 30 millions d'individus qui dépendent de l'eau en provenance des glaciers pour l'agriculture, la consommation humaine, l'électricité et la production animale.

Il est probable que l'accélération de la fonte des glaces dans l'Himalaya conduira à la formation de lacs glaciaires plus vastes, susceptibles d'accroître les crues de nombre de systèmes fluviaux en Asie du Sud-Est. Les lacs en question pourraient soudain libérer de telles quantités d'eau que des avalanches de rochers surviendraient alors le long de pentes déstabilisées, certains cours d'eau sortiraient de leur lit et des barrages naturels céderaient sous la pression.

### **Élévation du niveau de la mer**

Plus de 600 millions d'individus vivent dans des zones côtières qui se trouvent à moins de 10 mètres au-dessus de niveau de la mer, et les deux tiers des villes dont la population est supérieure à 5 millions d'habitants se situent dans ces zones à risque. L'élévation du niveau de la mer provoquera probablement l'érosion des littoraux, l'inondation de zones humides et de plaines côtières, la salinisation d'aquifères et de sols et la perte d'habitats pour la faune sauvage et les plantes. Dans les régions côtières de faible altitude de pays en développement comme le Bangladesh, la Chine, l'Inde et le Viet Nam, des populations particulièrement denses vivent dans des zones côtières exposées, comme les deltas. Un autre danger pour certaines nations insulaires est la possible perte de ressources en eau douce à mesure que le niveau des mers s'élèvera et que l'eau de mer viendra polluer les aquifères. Les petits États insulaires y sont particulièrement exposés car l'élévation du niveau de la mer devrait accroître la fréquence des inondations, des tempêtes, ainsi que l'érosion et les autres aléas auxquels les côtes sont soumises, menaçant l'infrastructure et les établissements qui constituent les moyens d'existence des populations insulaires.

Les conséquences les plus graves des changements climatiques toucheront les moyens d'existence et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dépendantes de l'agriculture dans les pays les plus vulnérables. La plupart des estimations indiquent que les changements climatiques devraient réduire la productivité agricole, la stabilité de la production et les revenus dans des zones qui pâtissent déjà d'un degré élevé d'insécurité alimentaire. Les changements à long terme qui bouleverseront les courbes des températures et des précipitations entraîneront une modification des saisons de production, une augmentation des risques et de la variabilité de l'approvisionnement dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche, et ils contribueront à l'émergence de nouvelles maladies des animaux et des plantes – voire même à

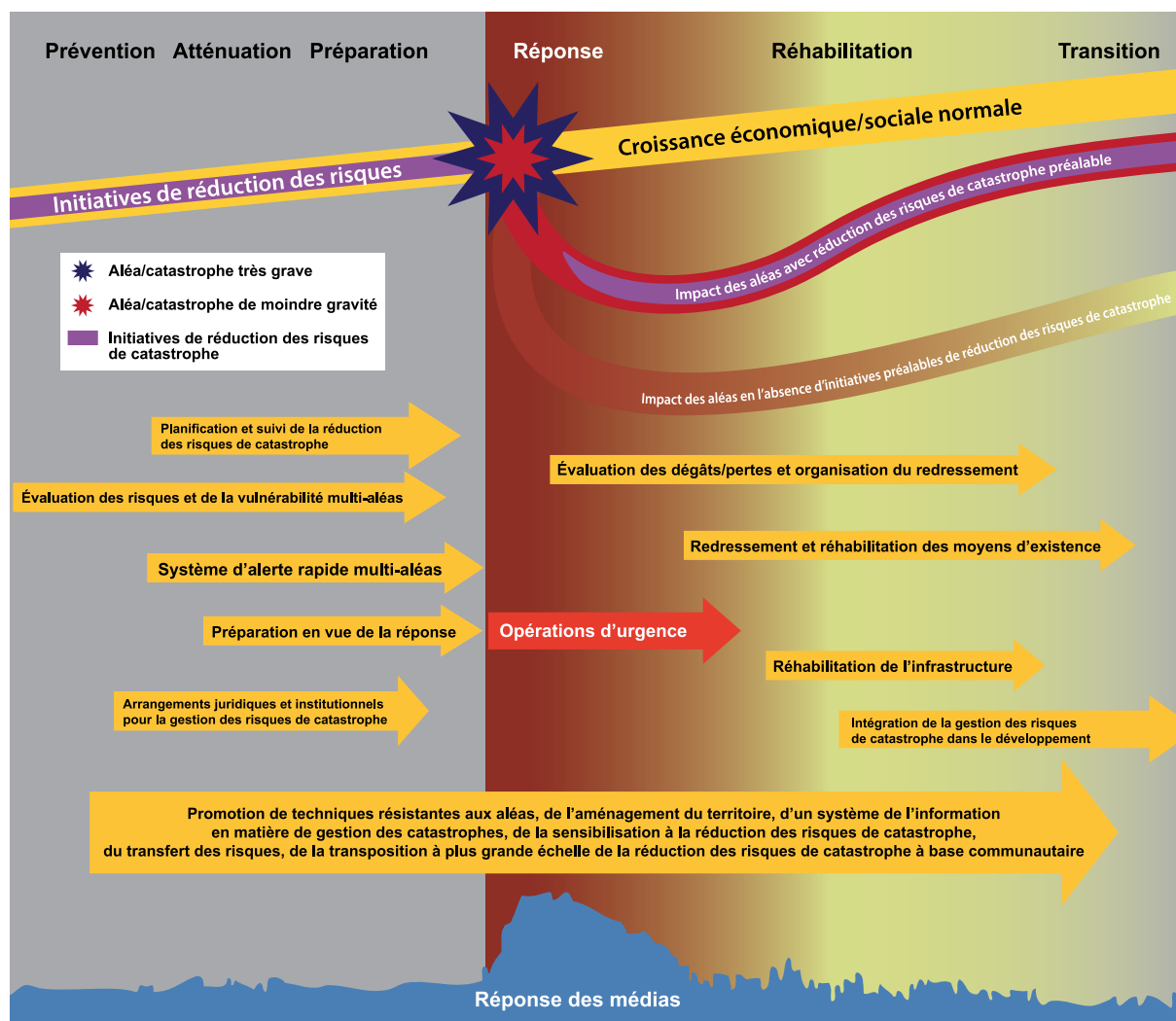
l'apparition de maladies existantes dans des zones où elles n'étaient pas présentes jusqu'alors. De nouvelles menaces liées à la sécurité sanitaire des aliments pourraient également apparaître, suite à des changements de distribution géographique des aléas et des pathogènes transmis par la nourriture et l'eau. En outre, les modifications des courbes des températures et des précipitations peuvent favoriser les infestations d'insectes dans les forêts et les plantations de bois d'œuvre. Les sécheresses, les ouragans, le réchauffement des températures et les variations de l'orientation des vents résultant des changements climatiques aggraveront les risques et la fréquence des incendies.

Les problèmes supplémentaires que posent les changements climatiques exigent des investissements d'urgence dans la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, bien au-delà des niveaux actuels. Plus de détails sur les corrélations entre l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe sont présentés ci-après et à l'Annexe I, avec des exemples de synergies entre les actions de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

## **LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE**

Les menaces multiples qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la corrélation claire entre les chocs de diverses natures et la faim sont révélateurs de la fragilité des systèmes de production alimentaire actuels et de leur vulnérabilité face aux perturbations. Afin de briser ce cycle, il est nécessaire de protéger les moyens d'existence contre de tels chocs et de rendre les systèmes de production alimentaire plus résilients et mieux à même d'absorber l'impact de phénomènes perturbateurs et de s'en remettre, tout en préservant les acquis du développement durable.

**Diagramme 2: Réduction et gestion des risques de catastrophe**



Source: Schéma adapté de Torquaid : <http://www.torquaid.com/default.asp> (Disaster Risk Management Cycle).

**La gestion des risques de catastrophe** est le «processus de recours systématique aux directives administratives, aux organisations spécialisées et aux capacités et compétences opérationnelles pour mettre en œuvre des politiques, stratégies et capacités de réponse améliorées afin d'atténuer l'impact des aléas et de réduire les risques de catastrophe»<sup>13</sup>. Elle englobe l'ensemble des interventions menées avant, pendant et après un choc dans le continuum entre aide humanitaire et développement. Dans l'optique de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il est nécessaire d'intégrer la réduction des risques de catastrophe, la réponse et la réhabilitation/transition, avec les actions menées au titre du développement.

**La réduction des risques de catastrophes** s'articule sur divers objectifs, à savoir réduire au minimum la vulnérabilité et les risques de catastrophe, éviter (prévention) ou limiter (atténuation et préparation) les incidences négatives des aléas, dans le contexte du

13 Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

développement durable au sens large. L'action menée en la matière vise à renforcer la capacité des ménages, des populations locales et des institutions de protéger les vies et les moyens d'existence, grâce à des mesures tendant à éviter (prévention) ou à limiter (atténuation et préparation) les incidences négatives des aléas et à rendre possible la communication rapide de prévisions fiables au sujet de possibles aléas. Dans l'urgence, les populations locales et les organisations de secours s'attachent en priorité à sauver des vies et à préserver les biens. À la suite d'une catastrophe, l'accent est mis sur le redressement et la réhabilitation, en ayant à l'esprit l'objectif de «reconstruire en mieux». Cela implique de mener les activités de réduction des risques de catastrophe au cours des interventions d'urgence, de redressement et de réhabilitation. Ce concept d'action continue reflète la réalité suivante: la transition entre «avant, pendant et après» la catastrophe est fluide, en particulier dans les pays qui sont régulièrement exposés à des aléas. Les éléments de réduction et de gestion des risques de catastrophe représentés dans le Diagramme 2 incluent à la fois des mesures structurelles (physiques et techniques) et non structurelles (diagnostic, définition de grandes orientations et mesures institutionnelles)<sup>14</sup>.

### **Le besoin de conditions favorables**

En 2005, 168 gouvernements ont approuvé le Cadre d'action de Hyogo et ses cinq priorités d'actions globales, indiquant clairement la détermination des pays membres à réduire les risques et à promouvoir le développement durable. Mais les gouvernements ont aussi besoin du soutien de la communauté internationale pour mettre en place et/ou renforcer leurs systèmes nationaux de réduction et de gestion des risques de catastrophe. Dans l'optique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, cela signifie développer les capacités des ministères compétents, de leurs services techniques et des autres autorités pour la protection et le renforcement de la résilience de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, de l'élevage et de la forêt.

### **Le rôle essentiel de l'alerte rapide**

Il est primordial d'améliorer le suivi des nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, comme l'instabilité des prix (tant en zones rurales qu'en milieu urbain), les crises économiques et l'émergence de nouveaux parasites et de nouvelles maladies transfrontalières des végétaux et des animaux. La multiplicité de ces menaces exige une analyse plus détaillée de leurs éventuelles incidences simultanées. Il faut faire la soudure entre alerte rapide et prise de décisions pour améliorer la préparation, la réponse et la prévention. De meilleures prévisions météorologiques et climatologiques par saison, adaptées aux besoins des producteurs du secteur agricole, et une meilleure portée de l'information envers les agriculteurs viendront encore renforcer les capacités de planification aux fins de la réduction des risques dans ce secteur.

---

<sup>14</sup> *Mesure structurelle: Toute construction physique visant à réduire ou à éviter les impacts éventuels des aléas, ou l'application de mesures d'ingénierie pour assurer des structures ou systèmes résistants aux aléas. Mesure non structurelle: Toute mesure ne comportant pas de construction qui utilise les connaissances et la pratique visant à réduire les risques et les impacts, en particulier au moyen de politiques et de lois, par la sensibilisation du public, la formation et l'éducation. In Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2007).*

## L'importance de l'atténuation et de la prévention

Des moyens d'existence ruraux plus productifs et résilients nécessitent un appui politique, le développement des capacités, des transformations dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche/aquaculture et de la production et la transformation des aliments, ainsi que des améliorations de la gestion des ressources naturelles telles que les terres, les forêts, l'eau, les éléments nutritifs du sol et les ressources génétiques. Des investissements plus conséquents sont nécessaires pour prévenir et/ou atténuer l'impact de catastrophes futures, en intégrant systématiquement la réduction des risques dans tous les secteurs de l'agriculture et dans l'action menée sur le long terme au titre du développement durable, en protégeant l'environnement infrastructurel, comme celui de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ou agricole (entreposage, traitement et transport des denrées). Il est nécessaire d'investir dans des modèles durables de production alimentaire qui fassent appel à des technologies et à des pratiques adaptées aux conditions locales, afin d'accroître les rendements et de réduire les risques d'échec de la production. Il convient par exemple de mieux gérer les espèces et les variétés cultivées, d'adopter celles qui sont davantage résilientes aux inondations et à la sécheresse et sont adaptées aux nouvelles tendances climatiques, de faire appel à la phytogénétique pour mettre au point de nouvelles variétés de plantes qui s'adaptent et sont productives, et d'élaborer des systèmes de fourniture de semences efficaces afin que les agriculteurs puissent avoir accès à des variétés adéquates. Autres exemples: a) une gestion durable de l'eau afin d'accroître l'efficacité de l'utilisation qui en est faite et sa productivité, notamment grâce à la collecte des eaux pluviales, à l'entreposage de l'eau, à l'utilisation de techniques de conservation et à la rationalisation de l'irrigation; b) la mise en place de systèmes agroforestiers qui utilisent arbres et buissons en guise d'abris, de brise-vent et de haies vives afin de réduire les effets des phénomènes météorologiques extrêmes; c) la pratique de l'agriculture de conservation, qui perturbe les sols de façon minimale, l'établissement d'une couverture végétale permanente et la rotation des cultures, ce qui contribue à leur diversification avec pour avantages, entre autres, une infiltration maximale de l'eau, d'où un ruissellement et une érosion des sols réduits; d) des pratiques de gestion des ressources naturelles propres à régénérer les pâturages dégradés par la gestion des herbages, la restauration de la végétation, l'utilisation d'arbres à fourrage pour compléter les rations de mauvaise qualité, comme cela se pratique dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux; e) l'instauration d'un régime foncier qui garantisse l'accès à la terre et les droits d'exploitation.

## L'importance de la préparation

L'efficacité des réponses d'urgence et du redressement dépend de la solidité des mesures de préparation à tous les niveaux, d'autant plus qu'une intensification de la fréquence et de l'intensité des aléas naturels est prévue en raison des changements climatiques. Au niveau local, il est possible d'améliorer la préparation grâce à l'utilisation de technologies et de pratiques appropriées – réserves de semences et de pâturages, installations d'entreposage sûres pour les semences et le produit des récoltes, abris pour les animaux d'élevage. Au niveau national, il faut planifier de façon plus systématique la préparation dans tous les secteurs liés à l'agriculture. Le système national de réduction et de gestion des catastrophes doit contenir des



mesures de préparation propres à assurer la préservation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Un appui technique doit être apporté aux ministères et aux services d'exécution afin que des mesures appropriées soient en place pour les réponses d'urgence. La planification de la préparation requiert également qu'un effort soit mené à l'échelle de la FAO pour renforcer sa capacité de prêter assistance aux pays membres afin qu'ils puissent réagir efficacement en cas de crise. C'est d'autant plus important que, dans les années à venir, les occurrences de situations d'urgences multiples et simultanées devraient être plus fréquentes.

### **La réduction des risques de catastrophe: un investissement économique dans le développement durable**

Il apparaît de plus en plus clairement que la réduction des risques de catastrophe présente des avantages économiques. Pour chaque dollar consacré, entre 2 et 4 dollars sont économisés sous forme d'incidences de catastrophes évitées ou réduites<sup>15</sup>. La réduction des risques de catastrophe permet aussi de préserver les initiatives prises en faveur du développement en faisant en sorte que les investissements dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, de l'élevage et de la forêt soient protégés contre les aléas. En renforçant la résilience et en préservant les investissements, la réduction des risques de catastrophe aide les plus vulnérables à accéder à la sécurité alimentaire ou à continuer d'en bénéficier. En résumé, il est essentiel de réduire les risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, afin de garantir l'un des droits humains les plus fondamentaux: se nourrir et échapper à la faim. En outre, cela peut avoir un effet d'entraînement et accélérer l'accomplissement de l'Objectif 1 du Millénaire. Dans le futur, une plus grande cohérence entre les stratégies humanitaire, de développement et d'investissement sera cruciale.

---

<sup>15</sup> *Reducing the Risk of Disasters - Helping to Achieve Sustainable Poverty Reduction in a Vulnerable World*, document d'orientation du Ministère du développement international (DFID), 2006.

## L'ENGAGEMENT DE LA FAO DANS LA RÉDUCTION ET GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

En droite ligne du Cadre d'action de Hyogo, dont elle s'inspire, la FAO a fait de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe une priorité institutionnelle qui s'exprime dans le Cadre stratégique 2010-2019 de l'Organisation. L'engagement de la FAO pour la réduction des risques de catastrophe est intégré dans l'Objectif Stratégique 5 «Augmenter la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises». Ainsi, le Programme-cadre de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle servira de base pour l'accomplissement l'Objectif Stratégique 5 et représente l'un des principaux axes de la démarche en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe intégrant les interventions humanitaires et de développement. Le Programme-cadre appuie les initiatives existantes tout en servant de catalyseur des activités de réduction des risques de catastrophe afin de renforcer les capacités des pays membres.

En mettant à contribution les interventions et les bonnes pratiques existantes en matière de réduction de risques de catastrophes de la FAO, le Programme-cadre exploitera l'ensemble des compétences intersectorielles disponibles dans le cadre de la FAO. Cela traduit l'engagement pris au niveau de l'Organisation d'élargir l'échelle des mesures de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux échelons local, national, régional et mondial. Le Programme-cadre fournit une orientation stratégique et guide la mise en œuvre des mesures de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays membres, l'accent étant mis sur la prévention des risques, leur atténuation et la préparation aux catastrophes, ainsi que sur les systèmes d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le contenu et les priorités spécifiques de chaque programme de pays sont modulables en fonction des demandes formulées et sont adaptés aux besoins, aux capacités et aux lacunes recensés aux niveaux national et local.

Le Programme-cadre promeut un mode opératoire plus intégré, reposant sur une démarche interdisciplinaire qui englobe les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches/de l'aquaculture et de la forêt, ainsi que la gestion des ressources naturelles, la sécurité des produits alimentaires et la protection des consommateurs. Il favorise ainsi les synergies, aux fins d'une plus grande cohérence de l'action menée. Il s'agit d'apporter une réponse qui tienne davantage compte de la diversité des moyens d'existence des petits exploitants agricoles et de l'ensemble complexe de facteurs qui viennent accroître les risques de catastrophe, en milieu rural comme en zones urbaines. Le développement des capacités des pays membres dans l'ensemble du secteur agricole pour la mise en œuvre des activités prioritaires en matière de réduction des risques de catastrophe est encouragé afin que le meilleur parti possible soit tiré des capacités techniques de la FAO, avec un impact maximal.

Enfin, le Programme-cadre est axé sur des moyens d'existence et des écosystèmes durables et repose donc sur la gestion intégrée des terres, de l'eau et des ressources biologiques, encourageant ainsi la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles dans un souci d'équité et favorisant des moyens d'existence durables.

Le Programme-cadre répond aux recommandations formulées par plusieurs organes directeurs. Dans les Priorités et résultats dans le cadre du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget 2012-2013<sup>16</sup>, le Comité de l'agriculture a mis en relief: a) l'intégration des différents produits techniques et normatifs de la FAO dans une approche globale de la gestion des risques de catastrophe; b) l'amélioration des capacités en matière de planification et de programmation conjointes de la gestion des risques de catastrophe à l'échelle mondiale, régionale et nationale<sup>17</sup>. Ces priorités sont également intégrées au Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget 2017-2017 de la FAO.

Le Comité de l'agriculture a également noté que *l'Évaluation des capacités opérationnelles de la FAO dans les situations d'urgence* jetait les bases des mesures destinées à faire évoluer la culture de l'Organisation et ses modèles fonctionnels en vue de l'obtention des résultats attendus au titre de l'Objectif stratégique portant sur la gestion des risques de catastrophes. Cette recommandation a été appliquée en donnant effet à plusieurs des conclusions de l'Évaluation. Afin que les capacités techniques et opérationnelles de la FAO soient harmonisées et accessibles au sein d'une approche globale, le Comité a proposé de mettre l'accent sur: a) l'augmentation des ressources extrabudgétaires pour permettre aux pays d'accéder au soutien technique et opérationnel de la FAO; b) le renforcement des partenariats extérieurs; c) la mise en place d'un programme de développement des capacités et de formation à la gestion des risques de catastrophe, destiné à la fois aux équipes de pays de la FAO et aux partenaires et interlocuteurs publics régionaux/nationaux.

Pour sa part, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a fait de la réduction des risques une de ses principales recommandations, précisant qu'il convenait en particulier d'instaurer des politiques et des institutions habilitantes et d'appliquer des technologies et approches appropriées, telles que, entre autres, la diversification des cultures, la production de variétés génétiquement améliorées capables de supporter les aléas, ou encore la pratique l'agriculture de conservation<sup>18</sup>.

L'appui aux partenaires et aux pays au titre de la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques est une priorité. À titre d'exemple, pour l'exercice 2012-2013, l'accent sera mis par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO (comme convenu avec le Comité des pêches) sur le renforcement des partenariats mondiaux, régionaux et nationaux en matière de préparation aux catastrophes et de planification de la transition, ainsi que sur le renforcement de la capacité de réponse d'urgence du secteur, grâce à l'élaboration de directives et de normes définissant les meilleures pratiques.

Le Programme-cadre tient compte des domaines d'action prioritaires régionaux qui ont été définis en lien avec la réduction des risques de catastrophe par les conférences

---

16 Comité de l'agriculture: *Priorités et résultats dans le cadre du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget 2012-2013*.

17 En outre, il s'est appesanti sur la crise à Haïti, qui a confirmé l'importance de l'élaboration d'un cadre de gestion des risques de catastrophe dans une optique institutionnelle, en ajustant comme il convient les résultats attendus de chaque service.

18 Table ronde intitulée «La gestion de la vulnérabilité et des risques aux fins de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition», octobre 2010

régionales de la FAO tenues en 2010<sup>19</sup>, à savoir:

- **Amérique latine et Caraïbes:** gestion des risques, maladies transfrontalières et renforcement institutionnel;
- **Afrique:** préparation aux situations d'urgence et gestion des risques;
- **Asie et Pacifique:** amélioration de la capacité de préparation et de réponse face aux menaces et aux situations d'urgence dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture.

Dans ces régions, la FAO s'emploie à développer les capacités en matière de gestion et réduction des risques de catastrophe en apportant un appui aux pays membres à la lumière de l'Objectif stratégique 5. En 2011-2012, la FAO a conçu des programmes régionaux de gestion des risques de catastrophe en Afrique de l'Ouest, en Afrique australe, en Afrique de l'Est, en Afrique centrale, en Amérique latine et aux Caraïbes. Le Programme-cadre vient appuyer ces initiatives, et tend au renforcement et à l'élargissement de l'échelle des activités menées par la FAO en matière de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans un cadre institutionnel.



---

19 Priorités relatives aux activités techniques de l'Organisation pour l'exercice 2012-2013 (Comité du programme, octobre 2010).





# CADRE D'APPLICATION DU PROGRAMME



## OBJECTIF

*L'objectif du Programme-cadre de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la FAO est de renforcer la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux situations d'urgence, afin d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des agriculteurs, des pêcheurs, des éleveurs et des forestiers vulnérables, ainsi que d'autres groupes exposés.*

## PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES

Le Programme-cadre apporte un appui direct aux partenaires gouvernementaux, aux institutions de recherche, aux universités et aux organisations non gouvernementales (ONG), ainsi qu'à des organisations locales. Au niveau national, les bénéficiaires directs sont les petits exploitants des pays en développement, notamment les petits agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, forestiers et les exploitants du secteur alimentaire – les femmes en particulier. Les petits exploitants agricoles représentent 90 pour cent des pauvres vivant en milieu rural et constituent la majorité de ceux qui souffrent de la faim dans le monde. Les deux tiers environ des trois milliards d'individus qui vivent en milieu rural subsistent grâce à un revenu généré par des exploitants agricoles qui gèrent quelque 500 millions de petites exploitations de moins de deux hectares chacune. Le plus souvent, la capacité de production des petits exploitants, insuffisante, ne leur permet pas d'obtenir suffisamment d'aliments de première nécessité tout au long de l'année; ils ne possèdent pas de terres ou très peu, dépendent de travaux occasionnels et informels mal rémunérés et doivent s'acheter une part substantielle, voire la totalité, de leur alimentation de base sur le marché. À l'échelle mondiale, les petits exploitants constituent le groupe le plus important parmi les agriculteurs. C'est la raison pour laquelle la réduction potentielle des risques qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dépend dans une large mesure de leur participation à la gestion des risques qui menacent l'agriculture productive et les activités autres qu'agricoles. Venir en aide à ces petits exploitants (dont le nombre est estimé à 2,5 milliards d'individus<sup>20</sup>) constitue le moyen le plus direct d'améliorer leur résilience et de les mettre à l'abri de la faim.

Les pauvres qui vivent en milieu urbain constituent eux aussi un groupe bénéficiaire car les risques propres aux villes menacent leurs moyens de subsistance. Ils cultivent des terres marginales, exposées aux aléas, qui ne produisent que peu de denrées alimentaires, voire aucune, et sont fréquemment dépourvus des moyens nécessaires pour acheter de quoi se nourrir. En 2000, près de 2 milliards d'individus vivaient en ville; en 2030, ce nombre aura plus que doublé. À mesure que les villes gagneront du terrain et que de plus en plus de ruraux migreront vers elles, la pauvreté et la faim iront croissant en milieu urbain. Le Programme-cadre prend en compte les besoins spécifiques à chaque genre et accorde une attention particulière aux femmes. Leur rôle est vital dans la production alimentaire et agricole, et leur influence est essentielle sur les moyens d'existence, l'hygiène lors de la préparation des aliments et la situation nutritionnelle de leur famille.

---

<sup>20</sup> *Produire plus avec moins, publication de la FAO (2011).*



## MENACES PESANT SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Les principales menaces sont les suivantes:

- Les aléas naturels (sécheresse, inondations, tsunamis, ouragans/typhons, séismes, éruptions volcaniques, glissements de terrain);
- Crises alimentaires liées à des menaces transfrontières ou technologiques (par exemple: ravageurs et maladies transfrontières touchant les cultures, les forêts, les ressources animales et aquatiques, crises liées à la sécurité sanitaire des aliments, pollution industrielle, etc.);
- Crises socioéconomiques (par exemple: l'instabilité des marchés mondiaux des produits agricoles et la montée en flèche des cours des denrées alimentaires.);
- Les incendies;
- Les phénomènes environnementaux tels que la dégradation des terres, la désertification et la pénurie d'eau;
- Les changements climatiques, en particulier l'augmentation prévue de la fréquence et de l'intensité des aléas météorologiques;
- Les situations d'urgence prolongées (situations d'urgence complexes et prolongées associant deux aspects ou plus des crises susmentionnées).



## PAYS ET RÉGIONS BÉNÉFICIAIRES

Conformément aux *Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable*<sup>21</sup>, le Programme-cadre encourage la mise en place au niveau national de plans dont l'exécution est prise en charge par les pays eux-mêmes. Les investissements varient d'un pays à l'autre et sont fonction de leurs priorités respectives. Le Programme-cadre est exécuté dans les pays et les régions qui se disent intéressés et sollicitent un appui. Ils reçoivent un soutien plus intense au stade de la formulation et de l'exécution de leur programme de réduction des risques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les pays bénéficiaires comptent parmi les plus exposés à la faim et aux catastrophes naturelles, ou parmi les plus vulnérables aux changements climatiques.

L'objectif est de faire en sorte que les capacités nationales de base soient exploitées au mieux en appliquant les principes et approches clés du Programme-cadre. La FAO, avec l'appui des donateurs et de ses partenaires, apporte un appui financier et technique à l'élaboration de modèles qui fonctionnent et peuvent être mis en place à une plus grande échelle dans d'autres pays et régions. En outre, des initiatives prises au plan mondial facilitent l'exécution de programmes spécifiques aux plans national et régional.

## LES PILIERS THÉMATIQUES INTÉGRÉS

À l'appui du Cadre d'action de Hyogo et conformément à son mandat, la FAO apporte un appui stratégique aux pays membres dans les domaines qui contribuent directement à la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces domaines d'activité sont regroupés selon quatre piliers thématiques qui correspondent chacun à un objectif spécifique et à l'une des priorités d'action du Cadre d'action de Hyogo, comme indiqué au Diagramme 3.

Les piliers thématiques sont assortis d'options pour le développement des capacités. Ainsi, une gamme de services techniques, de technologies et de bonnes pratiques que peut fournir la FAO est proposée, parmi laquelle les pays membres peuvent effectuer des choix sur la base de leurs priorités et besoins respectifs. Chaque pilier revêt une dimension interdisciplinaire, ce qui permet d'intégrer les capacités techniques de la FAO.

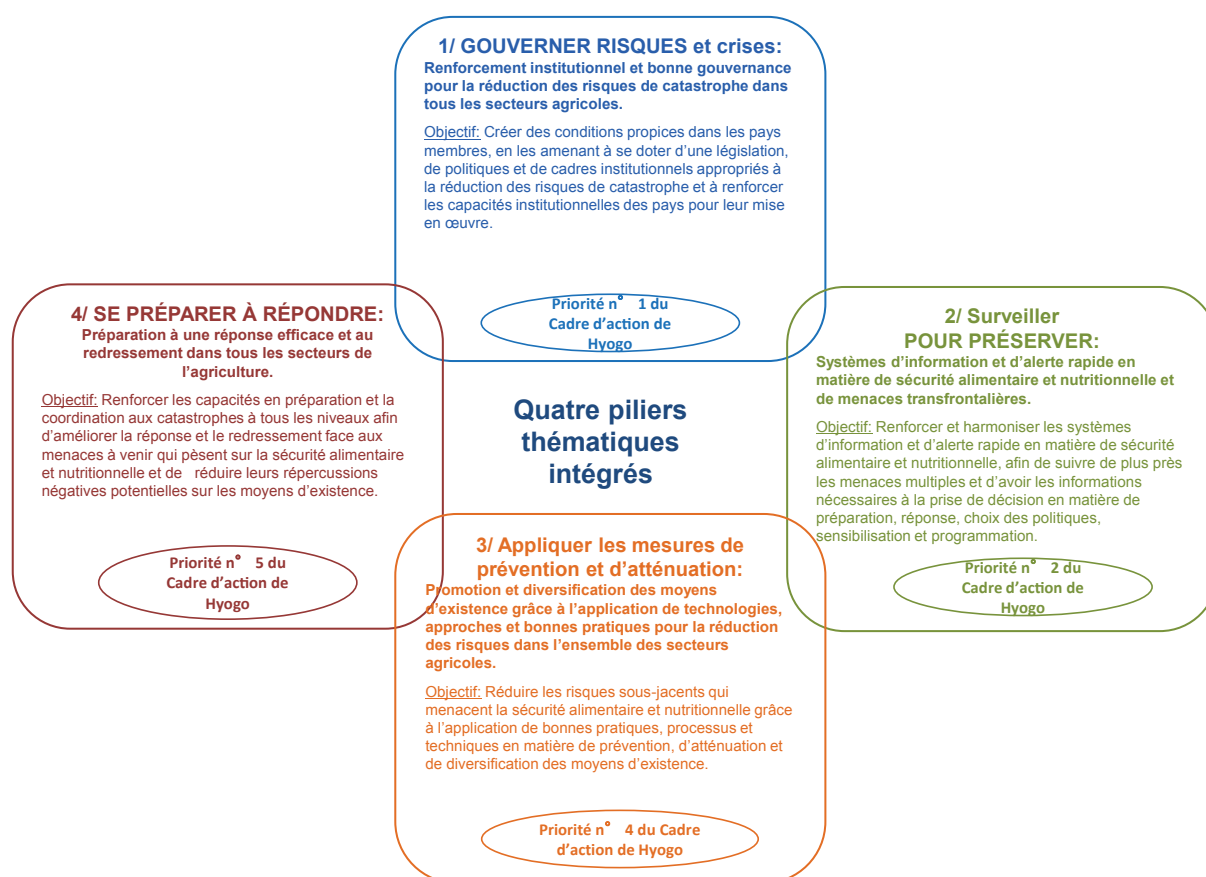
Ensemble, les quatre piliers englobent tous les aspects de la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Une mise en œuvre intégrée, envisagée sous l'angle des programmes, est ainsi encouragée. L'objectif étant d'optimiser les synergies et les complémentarités et donc les corrélations essentielles entre bonne gouvernance, alerte rapide, préparation, atténuation et prévention. L'accent mis sur l'intégration

---

21 *Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire (Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, 2009).*

des quatre piliers est conforme aux conclusions de l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo qui a mis en garde contre une exécution compartimentée des mesures prises au nom des cinq priorités définies dans le Cadre, recommandant plutôt qu'une démarche globale et une orientation stratégique soient adoptées<sup>22</sup>.

**Diagramme 3: Les quatre piliers thématiques intégrés du Programme-cadre**



\*Les secteurs de l'agriculture comprennent l'agriculture, l'élevage, la pêche et la forêt.

22 Examen à mi-parcours (2010-2011) du Cadre d'action de Hyogo (2005-2015). Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

## PRIORITÉS TRANSVERSALES

Le Programme-cadre distingue quatre priorités transversales qui correspondent aux quatre piliers thématiques et aux fonctions de base définies dans le Cadre stratégique de la FAO:

### 1) Développement des capacités

Dans le prolongement de la *Stratégie de l'Organisation en matière de renforcement des capacités*<sup>23</sup>, le Programme-cadre aide les pays membres à développer leurs capacités dans une triple perspective: individuelle, institutionnelle et politique. En fonction des besoins, la FAO apporte des compétences techniques, pratique le transfert de technologies, fournit des outils pratiques ou des méthodologies, diffuse les connaissances existantes, assure une formation, donne des conseils pratiques et mène des activités d'éducation et de sensibilisation. À chacun des quatre piliers thématiques sont associées des options pour le renforcement des capacités dans les divers secteurs de l'agriculture.

### 2) Gestion et communication des connaissances

Il s'agit de stimuler la production, la documentation, le partage et l'application d'informations et de connaissances en matière de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La gestion des connaissances permettra de mettre en avant les produits et les services qui font mieux comprendre les liens entre réduction des risques de catastrophe et sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le but étant de sensibiliser davantage la communauté internationale, de l'aider à en mesurer les enjeux en les rendant plus visibles et d'obtenir qu'elle s'engage davantage sur ce terrain. La priorité transversale *Gestion et communication des connaissances* contribue directement à la mise en œuvre de la priorité d'action n° 3 du Cadre de Hyogo: «Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.»

### 3) Partenariats stratégiques

La mise en œuvre de chaque pilier thématique repose sur des partenariats multilatéraux, des réseaux d'apprentissage et des alliances stratégiques, aux niveaux local, national, régional et mondial. La coordination stratégique et les partenariats seront mobilisés de préférence pour les quatre piliers ensemble, particulièrement entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, directement en soutien au Cadre d'action de Hyogo.

### 4) Équité de genre

*La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 – Le rôle des femmes dans l'agriculture*<sup>24</sup> démontre que les inégalités de genre sont la cause

---

<sup>23</sup> *Stratégie de la FAO en matière de renforcement des capacités* (juillet 2010).

<sup>24</sup> *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 – Le rôle des femmes dans l'agriculture: Comblent le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement* (FAO).

principale des mauvais résultats dans le secteur de l'agriculture et que les objectifs de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire ne pourront être atteints que si la problématique hommes-femmes est pleinement prise en considération. Le Programme-cadre tient compte de la différence de vulnérabilité spécifique des hommes et des femmes face aux catastrophes, ainsi que leurs différentes contributions à l'édification d'une culture de résilience aux catastrophes. Si l'équité de genre est une priorité transversale du Programme-cadre, c'est pour que les préoccupations, les besoins et les capacités de chaque genre soient intégrées dans l'action menée au titre de la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cela passe par la prise en compte systématique de l'équité de genre lors de la mise en œuvre de chacun des quatre piliers thématiques.

## **DANS LE PROLONGEMENT DU CADRE D'ACTION DE HYOGO**

Le «Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes», est un plan décennal qui vise à mieux protéger le monde contre les aléas naturels. Il a été adopté par 168 États Membres de l'ONU en 2005, lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue à Kobé (Japon). La Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations-Unies en assure le secrétariat.

Le Programme-cadre s'inspire du Cadre d'action de Hyogo, dont il partage l'objectif de réduction des risques de catastrophe dans les secteurs agricoles, et contribue à sa mise en œuvre. Les quatre piliers thématiques et priorités transversales du Programme-cadre vont dans le sens des cinq priorités du Cadre d'action, comme indiqué dans le Diagramme 4. Toutefois, le Cadre d'action se concentre uniquement sur les catastrophes naturelles, alors que le Programme-cadre englobe aussi les menaces telles que les maladies et ravageurs des animaux et des plantes, les menaces liées à la sécurité des aliments, l'instabilité des prix des denrées alimentaires, etc.

**Diagramme 4: Corrélations entre le Cadre d'action de Hyogo et le Programme-cadre de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle**



Contribution à l'accomplissement de l'ODM 1: *l'élimination de la pauvreté et de la faim*

## ORIENTATIONS ET PRINCIPES

Le Programme-cadre s'appuie sur les orientations et principes suivant:

- répondre aux demandes et aux besoins exprimés aux niveaux local et national;
- faire en sorte que les pays s'approprient l'action;
- adopter une démarche qui prenne en compte les aléas multiples, au niveau territorial requis (notamment les zones urbaines et rurales, en tenant compte des liens entre les deux);
- intégrer l'action menée dans le cadre de programmation par pays de la FAO, opter pour un mode opérationnel axé sur les résultats et appliquer le Cadre stratégique de la FAO;
- travailler en partenariat avec les entités des Nations Unies, les donateurs, les ONG, la société civile, etc;
- renforcer les synergies entre la réponse aux crises, le redressement, de la transition et le développement;
- agir en fonction et en complément des mesures d'adaptation aux changements climatiques, notamment dans le cadre des programmes d'action nationaux pour l'adaptation;
- renforcer les plans nationaux en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques;
- prendre en compte et appuyer les stratégies nationales en matière de développement durable, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire;
- suivre et appuyer l'exécution sectorielle du Cadre d'action de Hyogo;
- entretenir les synergies avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

Pour la cohérence de mise en œuvre et de viabilité du Programme-cadre, celui-ci s'articule sur quatre orientations directrices: moyens d'existence et approche écosystémique; liaison entre échelons local à mondial; interdisciplinarité; approche programme.

### 1) Moyens d'existence durables et approche écosystémique

Outre des activités menées au plan national, le Programme-cadre prévoit des interventions dans des zones particulièrement exposées aux aléas naturels et à d'autres menaces pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (zones agro-écologiques, bassins versants...). Dans le souci de préserver les écosystèmes, la gestion intégrée des terres, des ressources en eau et des ressources biologiques est encouragée afin de favoriser la conservation et l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles.



Le Programme-cadre met en pratique l'approche relative aux moyens d'existence durables au niveau local en relation avec l'approche écosystémique afin d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et garantir la réduction de la pauvreté et des moyens d'existence durables. Les moyens d'existence comprennent les capacités, les atouts (à la fois les ressources matérielles et sociales) et les activités nécessaires à la subsistance. Un moyen d'existence est durable quand il peut faire face aux agressions et aux chocs et s'en remettre, quand il peut préserver et renforcer ses capacités et biens et quand il apporte des avantages nets pour d'autres moyens d'existence (localement et à plus grande échelle, au moment présent et dans le futur) sans entamer la base de ressources naturelles. L'approche de mise en place de moyens d'existence durables comprend des moyens et activités de subsistance, des stratégies pour faire face à la vulnérabilité, des politiques, des institutions, des processus et des résultats en relation avec toute la filière d'approvisionnement alimentaire (production, traitement, entreposage, transport et commercialisation).

## 2) De l'échelle locale à l'échelle mondiale

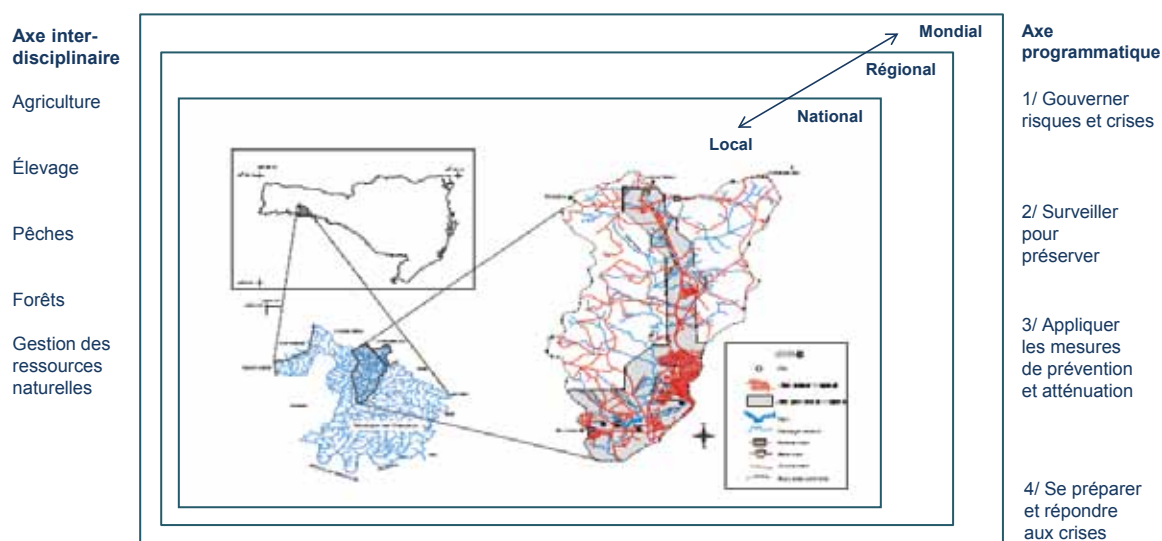
La réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle exige que des mesures soient prises aux niveaux local, national, régional et mondial. La mise en œuvre des programmes est conçue sur la base de modules et s'articule sur un certain nombre d'interventions fondées sur les besoins ou sur l'intérêt exprimés et peut s'adapter de sorte qu'il soit possible de: a) tirer parti des structures existantes et des points forts; b) répondre aux demandes spécifiques des pays et/ou des régions. Au niveau local, l'action se concentre sur des lieux spécifiques. Dans le même temps, le programme agit en collaboration avec des initiatives nationales lorsque c'est approprié, par exemple pour le renforcement des institutions et de la bonne gouvernance. En effet, les techniques qui rendent les systèmes agraires plus résilients sont généralement appliquées au niveau local, mais pour être le plus efficaces possible, il faut les adosser à des mesures politiques adéquates, de manière à garantir une agriculture durable sur le long terme.

En parallèle, le Programme-cadre promeut des initiatives au niveau régional en s'appuyant sur celles qui existent déjà et en conformité avec les priorités régionales. Lorsque c'est possible, il se concentre sur les menaces communes à l'ensemble de régions telles que, entre autres, le bassin du Mékong, le bassin du Zambèze et les Andes. Les bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO, et notamment les équipes d'urgence et de réhabilitation, apportent leur appui à l'action menée au plan régional.

Au niveau mondial, le Programme-cadre appuie et renforce l'action menée en matière de plaidoyer, de gestion des connaissances, de communication, de développement des capacités et d'assistance normative, ainsi que d'autres initiatives exécutées au titre de la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.



## Diagramme 5: Moyens d'existence durables et approche écosystémique



Moyens d'existence durables et approche écosystémique

### 3) Interdisciplinarité

Chacun des piliers thématiques est envisagé selon un angle interdisciplinaire qui englobe les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches/de l'aquaculture, de la forêt et la gestion des ressources naturelles. Cela garantit l'intégration d'interventions adaptées aux divers moyens d'existence des ménages démunis, ainsi qu'à l'ensemble complexe de facteurs qui aggravent les risques de catastrophe tant en milieu rural que dans les zones urbaines. En parallèle, le Programme-cadre étend ses ramifications à d'autres secteurs, lorsque c'est approprié et faisable, par exemple celui de l'eau, le secteur foncier et l'environnement. En adoptant cette optique interdisciplinaire, le Programme-cadre exploitera l'ensemble des capacités techniques de la FAO et favorisera la collaboration intersectorielle.

### 4) Approche programme

Le Programme-cadre s'écarte d'une approche fondée sur les projets pour privilégier les programmes associés à chacun ou à plusieurs des piliers thématiques. À titre d'exemple, afin d'harmoniser les systèmes d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de les coordonner avec les programmes existants, le pilier 2 «Surveiller pour préserver» intègre les séries chronologiques de statistiques et les autres bases de données de la FAO (Système national d'informations statistiques pour l'alimentation et l'agriculture [CountrySTAT], L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde [SOFI], La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture [SOFIA], etc.) et ses capacités en matière d'alerte rapide (Système mondial d'information et d'alerte rapide [SMIAR], Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes [EMPRES], etc.).

En même temps, la mise en œuvre d'activités intéressant les quatre piliers est encouragée dans le cadre d'un seul et même programme global, afin d'assurer la cohérence de l'action menée au titre de la prévention des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cela maximise son impact potentiel et garantit des interventions aux effets plus durables. Par exemple, les initiatives d'alerte rapide qui relèvent du pilier 2 sont liées aux mesures de préparation prises au titre du pilier 4; de même, l'application de techniques propres à renforcer les moyens d'existence au titre du pilier 3 est appuyée par un environnement favorable aux niveaux national ou local, mis en place au titre du pilier 1.









# LES QUATRE PILIERS THÉMATIQUES





PILIER 1

# GOUVERNER RISQUES ET CRISES

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET BONNE GOUVERNANCE POUR LA REDUCTION DES RISQUES  
DE CATASTROPHE DANS TOUS LES SECTEURS AGRICOLES





## PILIER 1

# GOUVERNER RISQUES ET CRISES

*L'objectif du pilier 1 est la création des conditions propices dans les pays membres, en les amenant à se doter d'une législation, de politiques, de normes et de cadres institutionnels appropriés à la réduction des risques de catastrophe dans de l'agriculture et les secteurs liés et de renforcer les capacités institutionnelles des pays pour leur mise en œuvre.*

### JUSTIFICATION

Pour être efficace, la réduction des risques de catastrophe dépend principalement d'un engagement et d'un investissement politiques soutenus de la part des gouvernements. Les gouvernements nationaux portent la responsabilité de la réduction des risques de catastrophes et devraient assurer la direction des interventions. Toutefois, ils ont besoin de l'appui et de la coopération de la communauté internationale afin de renforcer la gouvernance. Ils ont également besoin d'un arsenal juridique et politique qui facilite la mise en œuvre de stratégies, plans et investissements financiers aux niveaux national et local. Il est nécessaire d'adopter des lois et de mettre en place des mécanismes institutionnels appropriés pour assurer la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il est également indispensable d'aider les ministères compétents à développer les capacités voulues. L'intégration stratégique de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques de développement rural et agricole est vitale pour atteindre l'objectif 1 du Millénaire. En outre, des stratégies et plans nationaux spécifiques aux secteurs de l'agriculture, pêches/aquaculture, forêt et gestion des ressources naturelle sont requis pour face à la réduction du risque de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

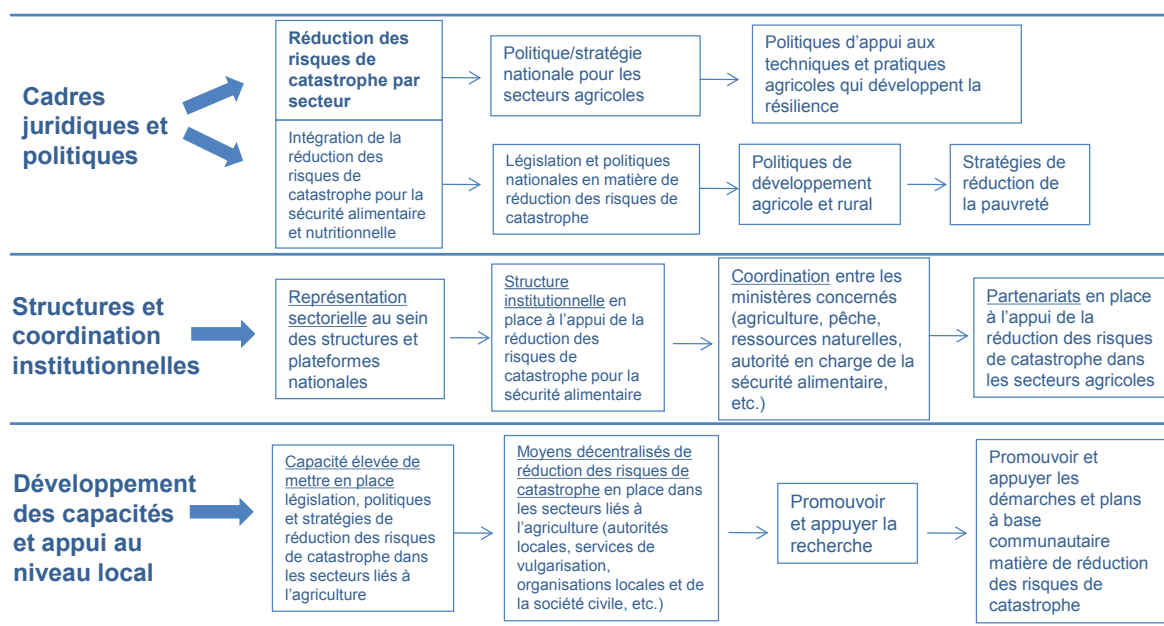
Des efforts similaires doivent être consentis à l'échelle internationale. Le dialogue, les échanges de connaissances et la coopération entre les acteurs de l'humanitaire et les acteurs du développement sont essentiels, tout comme la prise en compte du rôle essentiel de la réduction des risques de catastrophe. Il est important de transposer à plus grande échelle les engagements politiques et financiers, d'élaborer des cadres d'orientation et des arrangements institutionnels afin de mieux appuyer les gouvernements. Avec le présent Programme-cadre, la FAO crée des conditions propices dans les pays membres et intensifie ses efforts de sensibilisation au niveau mondial. En parallèle, la FAO renforce son arsenal de mesures et de mécanismes pratiques afin de s'acquitter avec succès de l'engagement qu'elle a pris en faveur de la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.



## OPTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS AU NIVEAU NATIONAL ET RÉGIONAL

Le renforcement institutionnel et la bonne gouvernance dans les domaines de l'agriculture, des pêches/de l'aquaculture, de l'élevage, de la forêt, de la sécurité des aliments et de la protection des consommateurs constituent deux volets importants de l'action menée au sein de la FAO au titre de la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'Organisation intervient auprès des pays membres pour qu'ils s'engagent sur le plan politique et leur fournit alors les ressources nécessaires pour que les initiatives lancées donnent des résultats concrets. L'appui apporté par la FAO varie d'un pays à l'autre et il est fonction des priorités et des besoins nationaux: le diagramme 6 présente succinctement certains exemples de ce qu'il est possible de faire pour instaurer des conditions propices au renforcement de la résilience des moyens d'existence aux niveaux national et infranational. Plus loin, d'autres exemples ou options spécifiques en matière de développement des capacités seront présentés en détail.

**Diagramme 6: Gouverner risques et crises pour favoriser la résilience des moyens d'existence**



### 1) Cadres juridiques et politiques

- faire en sorte que la législation nationale en matière de réduction des risques de catastrophe prenne en compte les moyens d'existence et la sécurité alimentaire (agriculture, élevage, pêches/aquaculture, forêt, gestion des ressources naturelles, sécurité des aliments et protection des consommateurs);

- inclure la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la stratégie et les plans d'action nationaux en matière de gestion et de réduction des risques de catastrophe;
- intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques de développement agricole et rural;
- intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la sécurité des aliments et les politiques de qualité;
- intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de réduction de la pauvreté axées sur l'agriculture, les pêches et l'aquaculture, la forêt, la gestion des ressources naturelles, la sécurité des aliments et la protection des consommateurs;
- faire en sorte que la législation et les stratégies en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles soient complémentaires;
- intégrer la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les politiques de gestion du paysage, en milieu rural et urbain;
- incorporer systématiquement la gestion des risques en milieu pastoral aux politiques et stratégies nationales en matière d'agriculture et de développement;
- mettre en place des cadres réglementaires pour faire face aux situations d'urgence nationale, aux maladies animales, y compris les zoonoses, et aux maladies des animaux aquatiques;
- mettre en place des cadres de biosécurité aquatique nationaux et/ou régionaux.
- promouvoir l'adoption de directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure des terres, des pêches et des forêts;
- élaborer des plans nationaux pour le secteur des pêches et de l'aquaculture, en accord avec le Code de conduite pour une pêche responsable;
- appuyer l'adoption et l'application de lois et de réglementations pour la conception, la construction et l'équipement de bateaux sûrs et d'infrastructures agricoles sans risque;
- élaborer des plans d'action nationaux pour la gestion intégrée des feux, sur le modèle des Directives volontaires pour la gestion des feux sur la lutte raisonnée contre les feux.

## 2) Structures et coordination institutionnelles

- faire en sorte que les ministères compétents soient représentés au sein des structures nationales et locales de réduction des risques de catastrophe;
- inclure l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les programmes nationaux de réduction des risques de catastrophe;

- faciliter la coordination stratégique et les partenariats entre les acteurs de l'humanitaire et les acteurs du développement;
- faire en sorte que les structures institutionnelles appuient la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- encourager la coordination, en s'assurant que des liens sont tissés entre les divers ministères compétents (par exemple dans les domaines de l'environnement et des ressources naturelles);
- promouvoir les partenariats entre organisations à base communautaire, centres de recherche et services de vulgarisation en faveur de la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- renforcer les institutions et les savoirs traditionnels et promouvoir les échanges entre les communautés
- encourager l'établissement de liens et la communication entre institutions traditionnelles locales et structures gouvernementales, et renforcer la responsabilisation des gouvernements et des groupes de population locaux dans le cadre des relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres;
- assurer la conformité entre les conventions et les cadres de programmes internationaux.

### **3) Développement des capacités pour la mise en œuvre de la réduction des risques au sein de chaque secteur de l'agriculture, mais aussi dans une optique intersectorielle**

- renforcer la capacité des ministères compétents à mettre en place une législation, des politiques et des stratégies en matière de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en fournissant avis techniques, ressources humaines, compétences, formation, outils et services pratiques;
- appuyer la décentralisation de l'action menée sur le plan de la réduction des risques de catastrophe et renforcer les capacités en la matière au niveau infranational afin que les autorités locales, les services de vulgarisation et les organisations locales soient en charge de la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- promouvoir et appuyer les approches de réduction du risque de catastrophe à base communautaire et la planification locale;
- promouvoir les investissements dans la gestion et la dissémination des connaissances sur la réduction des risques de catastrophe sensible à la dimension de genre aux niveaux mondial, régional, national et local;
- appuyer les stratégies et pratiques de gestion durable des ressources naturelles (gestion des zones humides, aménagement des terres et des sols, utilisation efficace de l'énergie, sécurité des droits d'exploitation de ressources naturelles, etc.);
- promouvoir un aménagement du territoire durable pour la réduction des risques, notamment en zones urbaines;
- appuyer la mise en œuvre de stratégies nationales de santé des animaux aquatiques pour la biosécurité en matière de maladies transfrontalières.

## BIENS ET SERVICES PUBLICS MONDIAUX

Afin de renforcer son appui aux pays membres et la mise en œuvre du pilier 1, la FAO poursuit sa campagne de sensibilisation à l'échelle mondiale. Au sein de l'Organisation, des conditions propices sont mises en place: politiques, directives normatives et instruments de renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La FAO se concentre en particulier sur les objectifs suivants:

**Plaidoyer:** promouvoir la visibilité, le développement des connaissances, l'engagement et les investissements financiers en matière de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

**Action normative:** élaborer des standards applicables à l'échelle mondiale, des codes de conduite ainsi que des normes et instruments spécifiquement adaptés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre de l'action menée au plan mondial en matière de réduction des risques de catastrophe.

**Outils pratiques:** élaborer des outils permettant d'assurer le suivi et l'évaluation des capacités institutionnelles nationales en matière de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que de mesurer les résultats obtenus.

## PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Afin d'aider les pays membres à pratiquer la bonne gouvernance et à renforcer leurs institutions, la FAO œuvre en partenariat avec les organismes et entités de premier plan suivants:

Partenaires à l'échelle mondiale: Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Fonds international de développement agricole, Fédération internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge, Organisation mondiale de la santé animale, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme alimentaire mondial, Banque mondiale et Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

Organes et communautés économiques intergouvernementaux régionaux: Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Union africaine, Autorité intergouvernementale pour le développement, Communauté de développement de l'Afrique australe, Sistema de Integración Centroamericana, Organisme caribéen de gestion des interventions d'urgence en cas de catastrophe, Centro de Coordinación para la Prevención de los Desastres Naturales en América Central, Centre asiatique de préparation aux catastrophes, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Commission de l'océan Indien.

Pêches/aquaculture: organes régionaux des pêches tels que l'Organisation des pêches et de l'aquaculture en Amérique centrale, le Mécanisme régional des pêches des Caraïbes, l'Organisation latino-américaine de développement des pêches et la

Commission du développement des pêches en Asie et dans le Pacifique.

Forêts: Groupe consultatif sur les feux de forêt, Groupe de travail de Silva Mediterranea sur la gestion des feux, Réseau de gestion des feux du Proche-Orient, Réseau de gestion des feux d'Amérique du Sud, Alliance pour les actions en gestion des feux, Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et Équipe de spécialistes des feux de forêt de la FAO.







PILIER 2

# **SURVEILLER POUR PRÉSERVER**

SYSTÈMES D'INFORMATION ET D'ALERTE RAPIDE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE  
ET DE MENACES TRANSFRONTALIÈRES



## PILIER 2

# SURVEILLER POUR PRÉSERVER

*L'objectif du pilier 2 est le renforcement et l'harmonisation des systèmes d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, afin de suivre de plus près les menaces multiples et d'avoir les informations nécessaires à la prise de décision en matière de préparation, réponse, choix des politiques, sensibilisation et programmation.*

### JUSTIFICATION

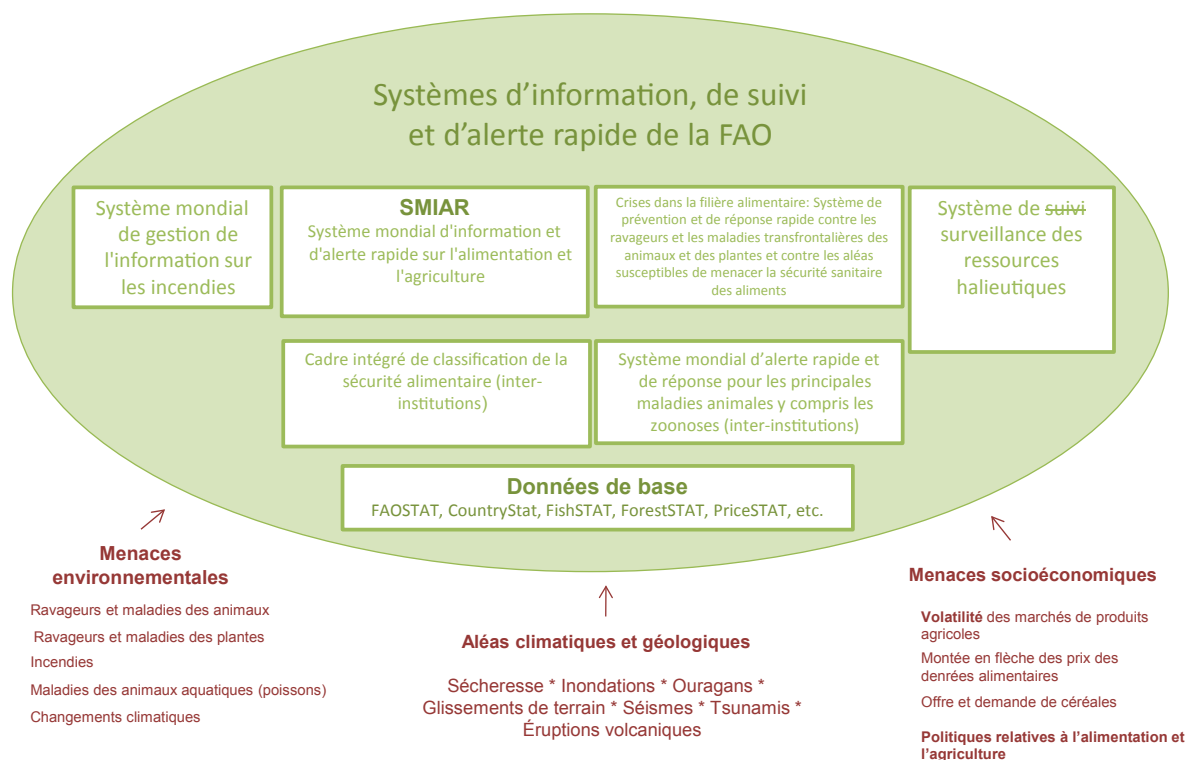
Le nombre inacceptable de ceux qui souffrent de la faim dans le monde et la complexité des multiples menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle font que les systèmes d'information et d'alerte rapide sont une composante essentielle de la réduction des risques de catastrophe. La FAO s'emploie à maintenir sa capacité d'alerte rapide en phase avec l'évolution continue de la situation mondiale en matière de sécurité alimentaire et de recenser les nombreux risques qui exposent les populations à une détérioration soudaine de leurs moyens d'existence. Toutefois, les nouvelles menaces telles que la montée en flèche des prix des denrées alimentaires ou les changements climatiques constituent de nouveaux défis. Il faut renforcer et développer les capacités de suivi de ces menaces, afin que l'Organisation puisse servir davantage de pays.

L'Évaluation thématique conjointe<sup>25</sup> a été l'occasion de réaffirmer que l'alerte rapide était «essentielle pour tous les partenaires de l'action menée en faveur de la sécurité alimentaire» et que les initiatives exécutées au plan mondial par la FAO sur la base de systèmes d'information relatifs à l'alimentation et à la nutrition, comme le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), étaient utiles et nécessaires à l'ensemble des groupes de partenaires de premier plan (gouvernements de pays où règne l'insécurité alimentaire, organismes des Nations Unies, ONG et donateurs). Elle a également été l'occasion de noter que l'appui aux fonctions d'alerte rapide diminuait régulièrement depuis une dizaine d'années, principalement du fait que la FAO avait mis un terme à un certain nombre de programmes régionaux et nationaux, en conséquence d'une réduction de ses moyens de financement. La clôture de nombreux programmes et projets à l'échelle sous-régionale et nationale avait eu «de graves répercussions sur les capacités d'alerte rapide de nombreux pays».

<sup>25</sup> Évaluation thématique conjointe de l'appui de la FAO et du PAM aux systèmes d'information pour la sécurité alimentaire, FAO et PAM (2009).

La qualité des données essentielles est primordiale pour la surveillance, l'analyse, l'alerte rapide, les prévisions et les prises de décisions. Il faut combler les lacunes actuelles, en termes de qualité et d'efficacité des systèmes existants. À titre d'exemple, de nombreux pays sont encore dépourvus de mécanismes institutionnels pour évaluer et signaler l'apparition locale de maladies des plantes ou des animaux, ou rendre compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires ou de question de sécurité des aliments. Pour améliorer la planification aux fins de la réduction des risques dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, il faut réaliser de meilleures prévisions météorologiques et climatiques en fonction des saisons, qui soient spécifiquement adaptées aux besoins des producteurs agricoles, et mieux informer ces derniers. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités existantes, pour pouvoir identifier et suivre sans délai les menaces potentielles et permettre de prendre des décisions avisées et d'intervenir en temps opportun de façon préventive.

**Diagramme 7: Systèmes d'information, de suivi et d'alerte rapide de la FAO**



Dans l'Évaluation thématique conjointe<sup>26</sup>, il a été souligné que si certaines améliorations avaient été enregistrées, notamment une plus grande intégration des systèmes d'alerte rapide, «les fonctions d'alerte rapide existantes ont encore tendance à se concentrer sur la production agricole». Il est nécessaire de mettre en place des approches globales du suivi et de procéder à une analyse intégrée des principaux sous-secteurs agricoles et systèmes de subsistance, comme l'élevage et les pêches, ainsi que des nouvelles menaces, comme la hausse des prix des denrées alimentaires. Une telle

26 Ibid.

approche permettrait de suivre l'évolution de menaces multiples, donc d'avoir une compréhension plus globale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, puis d'agir en conséquence de façon plus intégrée. De multiples menaces, anciennes et nouvelles, pèsent sur les populations rurales et urbaines:

- les aléas naturels (sécheresse, inondations, ouragans et séismes);
- les ravageurs et maladies des plantes, comme les acridiens et la rouille du blé;
- les maladies animales, comme la grippe aviaire hautement pathogène;
- les maladies des animaux aquatiques (poissons);
- les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments;
- les incendies;
- les phénomènes environnementaux tels que la dégradation des terres, la désertification et la pénurie d'eau;
- les changements climatiques, qui accroissent la variabilité de la production agricole et l'incertitude qui y est associée;
- l'instabilité des marchés mondiaux des produits agricoles et la montée en flèche des cours des denrées alimentaires.

Une évaluation récente menée par la FAO a abouti aux recommandations suivantes: améliorer les systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire de sorte qu'ils répondent aux besoins définis et promouvoir le développement durable des capacités et la constitution de partenariats nationaux regroupant une diversité d'acteurs. L'accent a également été mis sur la forte demande d'amélioration de la communication, de la présentation et du délai de transmission de l'information, les documents d'orientation brefs et ciblés devant être privilégiés pour informer les décideurs<sup>27</sup>.

Le pilier 2 est en accord avec la *Stratégie quinquennale de la FAO en matière de systèmes d'information relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition*, dont il favorisera la mise en œuvre. La Stratégie explique clairement de quelle manière la FAO entend aider les États Membres et la communauté mondiale des partenaires et des acteurs de la sécurité alimentaire à renforcer la collecte, la gestion, l'analyse, la diffusion et l'utilisation de données et d'informations relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, avec pour objectif ultime le recul de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition.

---

27

*Ibid.*

## OPTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS AU NIVEAU NATIONAL ET RÉGIONAL

La nature de l'assistance technique et du développement des capacités varie d'un pays à l'autre et elle est fonction des besoins, des capacités existantes et des priorités propres à chacun. L'action menée au titre du pilier 2 a pour objet de doter les pays membres de données et d'éléments d'information de haute qualité et de la capacité d'analyse voulue pour prévoir et empêcher les crises alimentaires, mais aussi de les rendre mieux à même d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, des groupes de population et du pays dans son ensemble. Les options en matière de développement des capacités s'articulent sur deux volets: a) les données de base sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle; b) le suivi des menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'alerte rapide. De plus, la FAO aide les pays à accéder et à mettre à jour ou intégrer les nouveaux systèmes de surveillance (aléas et expositions aux risques) au sein d'un système d'alerte rapide national intégrant le suivi des menaces émergentes. La FAO soutient les mécanismes permettant d'identifier, de surveiller et de déclencher des alertes rapides efficaces au bénéfice des communautés.

### 1) Données de base sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les pays sont souvent dépourvus de données de base adéquates sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et sur la vulnérabilité et notamment de données ventilées par genre. Cela limite leur capacité de suivi et de prévision et prévention, mais aussi leur capacité à obtenir les informations nécessaires à l'élaboration de leur politique. Les échanges d'information entre ministères compétents sont limités, mais aussi compartimentés (d'un sous-secteur à l'autre), ce qui limite la possibilité d'avoir une vue d'ensemble des moyens d'existence et de la situation sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le suivi et la communication des données n'est pas toujours connectée au processus de mise en place des politiques, et ne permet pas de faire le lien entre réponses, prévention et atténuation de l'impact. La FAO s'emploie à accroître les connaissances en matière de sécurité alimentaire, de moyens d'existence et de vulnérabilités, qui demandent le renforcement des capacités des pays membres grâce aux éléments suivants:

- collecte de données statistiques de base;
- recensement et analyse des risques auxquels sont exposés les moyens d'existence dans le secteur agricole;
- évaluation et analyse des facteurs de vulnérabilité et de risque.

La FAO peut faciliter la collecte, le traitement, l'analyse, le stockage et les échanges de données statistiques ventilées par genre afin d'améliorer la base des connaissances, l'étendue et la qualité de l'information, et l'analyse à l'échelle nationale des facteurs de risque et de vulnérabilité dans les secteurs de l'agriculture, des pêches/de l'aquaculture, de la forêt, de l'élevage et de la nutrition. Ces données doivent être



désagrégées pour faire apparaître les facteurs de vulnérabilité auxquels sont exposés divers groupes de population à risque, particulièrement les femmes. Les différentes parties prenantes doivent également pouvoir accéder aux données pertinentes. La FAO peut aussi fournir une assistance technique et des ressources financières, mettre à la disposition des pays les technologies dont ils ont besoin (notamment en matière d'information et de communications), et assurer la formation et la coopération sur le plan scientifique.

Les statistiques ventilées par genre sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle constituent des éléments d'information de base pour l'analyse, le suivi des alertes rapides, la formulation des politiques et la programmation. La FAO détient et actualise des ensembles substantiels de données statistiques historiques. La FAO met à disposition ses capacités institutionnelles existantes (notamment les séries chronologiques de données statistiques et son savoir-faire technologique et technique) sous diverses formes: la Base de données statistiques fondamentales de la FAO (FAOSTAT), CountryStat, les profils nutritionnels par pays, le Système informatisé sur les captures mondiales de la FAO (FISHSTAT), les Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité, les statistiques forestières de la FAO, PriceSTAT, les bases de données nationales sur les prix de base des denrées alimentaires, le Système mondial d'information sur l'eau et l'agriculture de la FAO (AQUASTAT), L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI), La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA), La situation des forêts du monde (SOFO), La situation des marchés des produits agricoles, L'état des ressources en terres et en eau, et autres.

En outre, FAO s'emploie à présenter l'ensemble des données et des informations relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (pêches/aquaculture, agriculture, élevage, forêt et ressources naturelles) de façon intégrée. Elle le fait sur la base des demandes et des capacités des pays, venant compléter les services d'information nationaux en fonction des besoins, tout en visant une cohérence et une efficacité constamment renforcées.

## 2) Suivi des menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et alerte rapide

Les capacités de suivi et d'alerte rapide de la FAO offrent des options supplémentaires aux pays membres désireux de se doter de moyens plus performants en la matière. Ses systèmes d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle confèrent à la FAO un avantage relatif, notamment les suivants:

**Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR):** Il permet d'assurer le suivi et de rendre compte de la production agricole et des marchés de produits de base, des prévisions à court et moyen termes de l'offre et de la demande de produits alimentaires, des bilans alimentaires, des prix des denrées alimentaires, des perspectives de récoltes, des besoins en matière d'assistance extérieure et d'autres données encore.

**Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes (EMPRES):** Le Cadre de gestion des crises dans la filière alimentaire repose sur ce système, qui gère aussi les aléas nuisibles



à la sécurité sanitaire des aliments. Il permet de détecter, de prévenir, d'endiguer et de maîtriser ces aléas, ainsi que les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes les plus destructeurs, mais aussi de recenser les nouveaux agents pathogènes.

**Système de surveillance des ressources halieutiques:** Il permet de recueillir des informations sur le suivi et la gestion à l'échelle mondiale des ressources halieutiques.

**Système mondial de gestion de l'information sur les incendies:** Il permet d'assurer le suivi en temps réel des feux de forêts à l'échelle planétaire.

**Système mondial d'alerte rapide et de réponse pour les principales maladies animales y compris les zoonoses:** Issu de la combinaison et de la coordination des mécanismes d'alerte de l'Organisation mondiale de la santé animale, de l'Organisation mondiale de la Santé et de la FAO, ce système permet d'aider à la prévision, la prévention, et le contrôle des maladies animales, y compris les zoonoses, en partageant les informations, les analyses épidémiologiques et les évaluations de risques.

**Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments:** Il surveille les événements d'importance internationale liés à la sécurité des aliments et reçoit des alertes provenant des autorités nationales en charge de la sécurité alimentaire.

Le Tableau 2 donne un aperçu des capacités de suivi et d'alerte rapide de la FAO. Plusieurs options sont proposées aux pays membres désireux de se doter de moyens plus performants en la matière, sur la base des demandes et des priorités nationales. Le pilier 2 s'articule sur deux objectifs: a) mettre l'accent sur l'intégration du suivi, de l'analyse et de la communication afin de renforcer l'efficacité avec laquelle les mécanismes d'alerte rapide rendent compte des menaces multiples qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle; b) appuyer la poursuite de la mise en place en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et en Asie de la Version 2.0 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire.

**Tableau 2: Exemples de systèmes de suivi et d'alerte rapide de la FAO**

SMIAR	EMPRES	Pêches	Forêts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des précipitations et de l'évolution de la végétation (pluviosité, indice de végétation, prévisions de rendement, etc.)</li> <li>• Prévisions relatives aux récoltes</li> <li>• Perspectives de commercialisation des récoltes: offre et demande de céréales, volume des importations, prix, besoins d'assistance extérieure</li> <li>• Analyse des marchés (production, échanges, prix, utilisation, consommation et stocks des principales céréales et des principaux produits de la pisciculture et de la pêche)</li> <li>• Prix des denrées alimentaires</li> <li>• Politiques alimentaires et agricoles</li> <li>• Suivi de la production animale</li> <li>• Évaluations des récoltes et des approvisionnements alimentaires</li> <li>• Prévisions climatologiques saisonnières permettant de faire des choix stratégiques de cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ravageurs et maladies transfrontalières des animaux:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grippe aviaire hautement pathogène</li> <li>- Grippe pandémique humaine A (H1N1)</li> <li>- Peste des petits ruminants</li> <li>- Peste de la vallée du Rift</li> <li>- Peste porcine</li> </ul> </li> <li>• Ravageurs et maladies transfrontalières des plantes:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acridiens</li> <li>- Rouille et autres maladies du blé</li> </ul> </li> <li>• Sécurité alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques pour la biosécurité liés aux maladies des animaux aquatiques</li> <li>• Situation et tendances en matière de ressources halieutiques et de pêches</li> <li>• Évaluations des stocks</li> <li>• Surveillance des nouveaux agents pathogènes</li> <li>• Production, importations, exportations, prix</li> <li>• Maladies transfrontalières des animaux aquatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ravageurs et maladies des végétaux forestiers</li> <li>• Suivi des incendies et, le cas échéant, alerte rapide</li> </ul>

## BIENS ET SERVICES PUBLICS À L'ÉCHELLE GLOBALE

Afin d'assurer la mise en œuvre efficace du pilier 2 et donc le développement des capacités des pays membres, la FAO doit encore procéder aux améliorations suivantes dans les domaines essentiels suivants:

### 1) Amélioration du suivi des menaces existantes et des menaces émergentes.

La FAO doit renforcer ses moyens dans les domaines clés suivants:

- suivi et prévisions météorologiques (pluviosité, indice de végétation, prévisions de rendement, etc.);
- suivi de la production animale;
- suivi des maladies animales transfrontalières, des ravageurs et maladies des végétaux et des menaces pour la sécurité sanitaire des aliments;
- suivi de l'évolution des prix des denrées alimentaires: extension de la couverture nationale (données géographiques et séries chronologiques de statistiques), prise en compte d'autres produits alimentaires (comme le cheptel et les produits d'origine animale) et amélioration de l'analyse de l'incidence des variations du prix des denrées alimentaires sur les pauvres en zones rurales et urbaines et sur différents groupes de population (femmes et hommes, ménages dirigés par des femmes, par des hommes, etc.);
- suivi des politiques alimentaires et agricoles nationales;
- meilleure classification des pays en crise qui requièrent une assistance alimentaire extérieure;
- simulation et modélisation de l'impact des chocs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, amélioration et expansion de la couverture géographique;
- prévisions agricoles saisonnières.

### 2) Harmonisation du suivi, de l'analyse et de la communication des menaces multiples sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

#### a) Suivi et alerte rapide intégrés

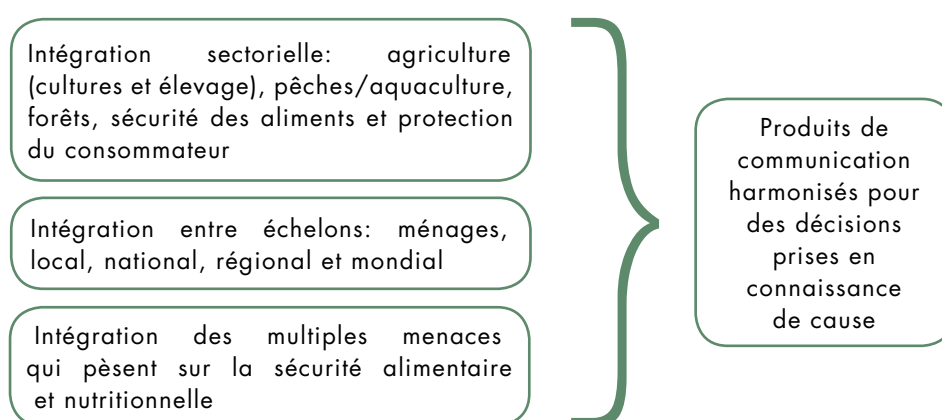
La FAO cherche à rationaliser et à harmoniser ses activités de suivi et d'alerte rapide aux fins d'une plus grande cohérence et de l'amélioration des services qu'elle fournit aux pays membres et à la communauté internationale dans son ensemble. Cela implique un processus d'intégration à trois niveaux:

- entre sous-secteurs: agriculture (cultures et élevage), pêches/aquaculture, forêts, sécurité des aliments et protection du consommateur;

- entre échelons: liens systématiques entre les échelons de suivi (ménages, niveaux local, national, régional et mondial);
- entre les différentes menaces: aléas naturels, consommation et demande de denrées alimentaires, prix des denrées alimentaires, politiques alimentaires, ravageurs des plantes transfrontaliers et maladies transfrontalières des animaux.

La FAO produit déjà la plupart des informations et données de suivi. L'harmonisation est facilitée par l'élaboration de produits informatifs qui reprennent les messages clés et les alertes des rapports et publications existants. La FAO promeut l'analyse de risques liés à des aléas multiples afin de faciliter la surveillance des zones vulnérables. Dans l'ensemble, l'amélioration de l'intégration du suivi renforce et unifie la capacité de suivi. Cela permet d'informer les décideurs sur les menaces multiples qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un pays, une région ou à l'échelle mondiale.

### Diagramme 8: Suivi intégré et produits d'alerte rapide harmonisés



#### b) Produits de communication harmonisés pour des décisions prises en connaissance de cause

La communication est une composante primordiale des systèmes d'information et d'alerte rapide en matière d'alimentation et de nutrition: il faut s'assurer que les messages adéquats parviennent aux bons destinataires en temps opportun. Des documents d'orientation bien conçus et bien ciblés, un suivi régulièrement actualisé et des alertes rapides facilitent la prise de décisions à tous les niveaux (préparation et réponse, atténuation, prévention, programmation, formulation de politiques, ciblage). La communication fait partie intégrante de la stratégie associée au pilier 2, en particulier:

- perfectionnement des produits de communication (communiqués d’alerte rapide, briefing mis à jour, alertes régulières et autres produits de communication) afin de présenter l’ensemble des menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et bien cerner les attentes des parties prenantes, tant interne à l’organisation que sur le plan mondial;
- produits de communication adaptés à la demande et aux besoins des principaux utilisateurs et décideurs à tous les niveaux;
- produits harmonisant l’information en matière d’alerte rapide pour tous les secteurs concernés (pêches/aquaculture, élevage, agriculture, forêts, sécurité des aliments et protection du consommateur);
- application de technologies d’information et de communication appropriées;

Pour y parvenir, un plan est établi sur la base des produits réalisés par la FAO en matière de suivi et d’alerte rapide. En outre, une analyse des parties prenantes est réalisée, celle-ci doit permettre de déterminer les principaux utilisateurs ainsi que les informations dont ils ont besoin pour faciliter la prise de décisions.

## PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Aux niveaux national et régional: Les partenaires essentiels sont le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Groupe de travail sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Est, les Comités régionaux d'évaluation de la vulnérabilité, ainsi que les systèmes nationaux d'alerte rapide et d'information en matière de sécurité alimentaire.

Au niveau mondial: La FAO travaille avec ses partenaires traditionnels, notamment la Commission européenne, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Organisation météorologique mondiale, le Réseau de systèmes d'alerte rapide sur les risques de famine, le Département de l'agriculture des États-Unis, le Centre commun de recherche de la Commission européenne, le PAM, la Banque mondiale, Save the Children – Royaume-Uni, Oxfam et CARE.

Nombre d'entre eux sont déjà des partenaires de longue date au titre du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire ou du Système mondial d'alerte rapide pour les principales maladies animales qui combine les mécanismes d'alerte de la FAO, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). La FAO continue de s'engager dans le programme «Une seule santé» au sein du partenariat tripartite avec l'OMS et l'OIE pour une approche collaborative, intersectorielle et interdisciplinaire afin d'aborder la menace des maladies infectieuses par l'interface animal-homme-environnement.

La FAO gère, en collaboration avec l'OMS, le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments qui soutient l'échange rapide d'informations durant les crises et les urgences liées à la salubrité des aliments, partage les informations sur les problèmes d'intérêt global en la matière, promeut les partenariats et les collaborations entre les pays et entre les réseaux et aide les pays à renforcer leur capacité à gérer ces urgences.

Le PAM et la FAO ont mis au point une stratégie commune qui permettra d'harmoniser les produits d'information diffusés par les deux organisations et de mener une action mieux ciblée et plus efficace au titre du développement des capacités dans le cadre de la *Stratégie quinquennale de la FAO en matière de systèmes d'information pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle*.

La FAO collabore également de façon étroite avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Institut des ressources mondiales. Enfin, la FAO cherche à œuvrer de concert avec l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire qui promeut également une réponse unifiée à l'insécurité alimentaire au plan mondial, et avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, récemment réformé.







PILIER 3

# APPLIQUER LES MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION

PROMOTION ET DIVERSIFICATION DES MOYENS D'EXISTENCE GRACE A L'APPLICATION DE TECHNOLOGIES,  
APPROCHES ET BONNES PRATIQUES POUR LA REDUCTION DES RISQUES DANS L'ENSEMBLE  
DES SECTEURS AGRICOLES



## PILIER 3

# APPLIQUER LES MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION

*L'objectif du pilier 3 est la réduction des risques sous-jacents qui menacent la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à l'application de bonnes pratiques, processus et techniques en matière de prévention, d'atténuation et de diversification des moyens d'existence.*

### JUSTIFICATION

Pour protéger les moyens d'existence agricoles et donc la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il est primordial de réduire l'influence des facteurs des risques sous-jacents affectant l'agriculture, l'élevage, la pêche et la forêt. L'impact négatif des aléas naturels et des autres menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle peut être efficacement réduit, atténué ou prévenu grâce à des investissements dans des modèles durables de production alimentaire et à l'application de techniques et de pratiques agricoles appropriées qui entraînent une augmentation des rendements et accroissent la résilience en cas de déficit de production. Par exemple: a) une meilleure gestion des espèces et des variétés de cultures, b) la promotion de certaines variétés de culture ou d'espèces animales et aquatiques qui sont davantage résilientes aux stress (inondations, sécheresse ou conditions salines), c) l'utilisation de la phytogénétique pour élaborer de nouvelles variétés qui s'adaptent mieux et dont le rendement est supérieur, d) l'élaboration de systèmes efficaces de distribution de semences, e) la sélection d'animaux résilients, f) la conservation des fourrages ou encore g) l'agriculture de conservation.

Compte tenu des corrélations marquées entre ressources naturelles, environnement, aléas naturels et sécurité alimentaire, il est nécessaire d'utiliser une approche axée sur l'écosystème et d'atténuer les facteurs de risque et de vulnérabilité: les pratiques durables de gestion de l'environnement et des ressources naturelles doivent donc être intégrées dans les mesures qui visent à rendre les moyens d'existence plus résilients en réduisant les risques de catastrophe. Il est possible d'y parvenir en encourageant une gestion efficace du territoire, des systèmes hydriques, des forêts, des zones humides, des sols et autres ressources, comme illustré dans le Diagramme 9.

Quelques exemples de pistes à suivre: a) amélioration de la gestion et de la conservation de l'eau afin d'accroître l'efficacité de l'utilisation qui en est faite et sa productivité, notamment grâce à la collecte des eaux pluviales, à l'entreposage



de l'eau, à l'utilisation de techniques de conservation; b) mise en place de systèmes agroforestiers qui utilisent arbres et buissons en guise d'abris, de brise-vent et de haies vives; c) remise en état des prairies dégradés grâce à une gestion avisée des herbages et à la réimplantation de végétation; d) distribution d'arbres à fourrage en complément de fourrages de mauvaise qualité, comme cela se pratique dans les systèmes agro sylvo pastoraux.

Les écosystèmes sains et diversifiés sont plus résilients aux aléas. Les forêts assurent une protection contre les glissements de terrain, l'érosion, les inondations et les avalanches. Les zones humides retiennent l'eau, protègent contre les tempêtes, atténuent les crues, stabilisent les littoraux et freinent l'érosion. Quant aux récifs, aux îles barrières et aux mangroves, ils atténuent les risques liés aux ouragans, aux tempêtes et aux raz-de-marée. Dans le cadre du zonage et de la gestion de l'utilisation des terres, notamment lors de la planification régionale et territoriale, il faut prendre en compte les paramètres spatiaux de vulnérabilité physique sur la base des aléas et des risques recensés. Un meilleur accès aux terres et un régime foncier sécurisé rendent possible la production vivrière et incitent les exploitants agricoles à investir dans l'amélioration de leurs terres grâce à des mesures de protection des sols, à la plantation d'arbres, à l'amélioration des pâturages, à la construction de systèmes d'irrigation ou à la production végétale durable.

Le recours à des sources d'énergie modernes et efficaces peut améliorer la production vivrière et réduire la dépendance vis-à-vis du bois de feu, ce qui diminue d'autant la pression exercée sur les ressources terrestres et notamment forestières. La FAO est dotée des compétences, des technologies et des bonnes pratiques nécessaires pour aider à protéger et à renforcer la résilience des moyens d'existence dans les secteurs des pêches/de l'aquaculture, de l'élevage, de la forêt et de l'agriculture. Dans certains cas, toutefois, les techniques éprouvées et les expérimentations couronnées de succès ne sont pas bien documentés ou ne disposent que d'éléments d'information dispersés ou insuffisants. Cela limite leur potentiel d'adoption et d'utilisation dans d'autres endroits. Mais lorsque telle ou telle sous-région maîtrise une technique ou une pratique, elle peut en faire bénéficier d'autres zones géographiques.

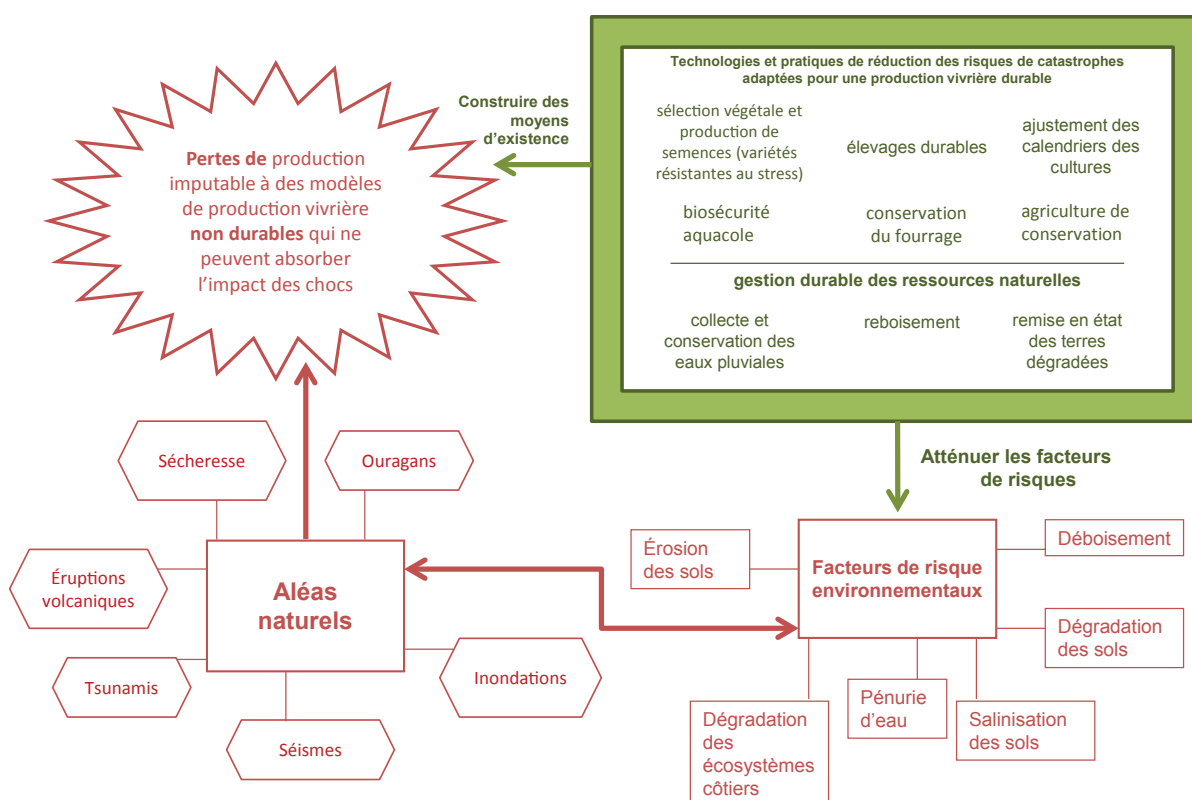
Au titre du pilier 3, le transfert et la transposition à une plus grande échelle de technologies qui ont fait leurs preuves seront facilitées, afin que davantage de pays membres puissent en bénéficier, en particulier les petits exploitants. Trois approches ont été définies à cette fin:

- Se concentrer sur un territoire ou une zone géographique spécifiques, au niveau sous-régional, qui sont exposés à des aléas naturels et/ou à d'autres menaces pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, comme les bassins versants ou les zones agroécologiques.
- Intervenir de façon intégrée et interdisciplinaire en combinant technologies et pratiques adaptées dans les secteurs de l'agriculture, des pêches/de l'aquaculture, de la forêt et de la gestion des ressources naturelles, pour développer avec

cohérence la capacité de résilience des moyens d'existence des petits exploitants.

- Dans le souci de préserver les écosystèmes, encourager la gestion intégrée des terres, des ressources en eau et des ressources biologiques afin de favoriser la conservation et l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles.

**Diagramme 9: Renforcement des moyens d'existence: lier les aléas naturels, les facteurs de risques environnementaux, les technologies et les bonnes pratiques pour la réduction des risques de catastrophe et pour une production alimentaire durable**



## OPTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS AU NIVEAU NATIONAL ET RÉGIONAL

L'application de technologies ou pratiques appropriées se fait toujours en fonction du site et des circonstances. Elle dépend, entre autres facteurs, des menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un pays ou une zone géographiques donnés, des variétés de culture produites et des pratiques agricoles locales. Quelques exemples de technologies et pratiques promues par la FAO sont présentés ci-après.



- **L'agroforesterie** est une approche intégrée qui combine le recours, d'une part, aux arbres et aux buissons et, d'autre part, la culture et/ou la pratique de l'élevage. Dans le système agricole ou dans les environnements urbains ou périurbains, les arbres peuvent contribuer à accroître les revenus et à diversifier la production, ce qui permet de répartir les risques associés à une production agricole déficitaire ou l'effondrement des marchés. Les arbres et les buissons peuvent servir d'abri, de brise-vent et de haies vives, et atténuent donc les effets des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les fortes pluies et les tempêtes. En outre, ils stabilisent les sols, empêchent leur érosion et freinent leur dégradation.
- **Les systèmes agro-sylvo-pastoraux** sont une combinaison délibérée de plantation d'arbres, de production animale et d'entretien de pâtures. L'objectif est de tirer parti de leurs synergies, avec des effets bénéfiques pour l'environnement, l'économie et les agriculteurs. Il s'agit d'améliorer la productivité à court, moyen et long termes, sur la base d'un système écologique riche en biodiversité qui permet l'obtention de multiples produits selon une utilisation durable des sols.
- **L'aquasylviculture** regroupe l'aquaculture et la culture des mangroves. Cette combinaison est plus résiliente aux chocs et aux phénomènes extrêmes, ce qui entraîne une augmentation de la production, imputable à l'amélioration des services écosystémiques.
- **L'agriculture de conservation** combine trois éléments: a) une intervention mécanique minimale sur les sols (ni labourage ni ensemencement direct); b) utilisation d'humus composé de matières organiques riches en carbone pour couvrir et nourrir le sol (paille, feuilles, tiges et pédoncules...); c) rotation, ou séquences et associations de cultures, y compris la plantation d'arbres. La couche protectrice abrite la surface du sol de la chaleur, du vent et de la pluie, elle garde le sol plus frais et réduit la perte d'humidité par évaporation. Dans des conditions plus sèches, elle entraîne des économies d'eau et permet de faire un meilleur usage de celle qui est contenue dans le sol. L'agriculture de conservation facilite l'infiltration de l'eau de pluie, réduit l'érosion des sols et le risque d'inondations en aval. La rotation des cultures sur plusieurs saisons permet également de réduire au minimum l'apparition de ravageurs et de maladies.
- **La gestion intégrée des feux** est une approche qui englobe l'ensemble de la lutte contre le feu, quel que soit le type de végétation concernée, et prévoit des mesures de prévention, de préparation, d'extinction et de remise en état.
- **La gestion intégrée des ravageurs** est une approche de la protection des récoltes qui englobe toutes les mesures visant à décourager le développement des populations de ravageurs. Elle encourage les mécanismes naturels de contrôle des ravageurs tout en présentant un minimum de risques pour la santé humaine, l'environnement et les agro-écosystèmes. Elle promeut à la fois l'intensification durable de la production végétale et la réduction des risques liés aux pesticides.

- Comme l'expérience l'a montré, **un accès à la terre, un régime foncier et une administration sécurisés** sont autant de conditions préalables nécessaires pour le règlement des problèmes de droit foncier susceptibles de se poser à la suite de catastrophes naturelles. Cette sécurisation est essentielle pour favoriser la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- **Le renforcement des systèmes semenciers.** Les systèmes semenciers sont les diverses voies d'acheminement des semences dont les agriculteurs ont besoin pour exécuter des activités de production. La résilience de tels systèmes aux chocs peut être accrue en garantissant l'accès des agriculteurs à des variétés de semences de haute qualité qui donnent naissance à des cultures plus résilientes aux chocs tels que les inondations et les sécheresses. Pour ce faire, il faut développer les capacités de recherche phytogénétique et mettre au point de nouvelles variétés, mais aussi renforcer les moyens des services de vulgarisation afin de faciliter la diffusion de ces variétés auprès des agriculteurs. Cette diffusion pourra être facilitée par l'utilisation des méthodes d'apprentissage de terrain et le renforcement des systèmes informels et formels de multiplication des semences.
- **Une gestion durable de l'eau** permet d'accroître l'efficacité de l'utilisation qui en est faite et sa productivité. Elle repose sur les meilleures pratiques d'utilisation et de conservation de l'eau, notamment grâce au développement de la collecte des eaux pluviales, de l'entreposage de l'eau, de la réutilisation de l'eau, et à la rationalisation de l'irrigation.
- **La gestion multifonctionnelle des paysages urbains** intègre l'agriculture, les potagers individuels, les arbres et les forêts pour rendre les populations urbaines plus résilientes. Il s'agit de diversifier les sources d'alimentation et de revenus, d'entretenir des espaces verts ouverts, d'accroître la couverture végétale et de favoriser l'infiltration de l'eau, tout en contribuant à une gestion durable des ressources en eau et des ressources naturelles.

Outre ces quelques exemples, la FAO peut apporter son appui à un certain nombre d'autres technologies et pratiques qui peuvent être considérées comme des options pour le développement des capacités des pays membres. La liste en est fournie dans le Diagramme 10.

**Diagramme 10: Exemples de technologies, pratiques et approches pour la mise en place de moyens d'existence résilients**

Agriculture	Élevage	Pêches
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversification des cultures</li> <li>• Sélection de cultures appropriées (tolérant sécheresse/conditions salines/inondations)</li> <li>• Cultures intercalaires</li> <li>• Sélection végétale</li> <li>• Agriculture de conservation</li> <li>• Ajustement des calendriers agricoles</li> <li>• Systèmes semenciers</li> <li>• Aménagement de banquettes</li> <li>• Gestion post-récolte (entreposage, séchage et traitement des denrées alimentaires)</li> <li>• Diversification des moyens d'existence</li> <li>• Assurance-récolte</li> <li>• Gestion intégrée des ravageurs</li> <li>• Potagers urbains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des sites d'entreposage</li> <li>• Abris pour les animaux</li> <li>• Réserves stratégiques de fourrage</li> <li>• Conservation du fourrage</li> <li>• Sélection d'animaux résistants</li> <li>• Vaccination en vue de réduire ou de prévenir la propagation des maladies animales</li> <li>• Gestion des ressources des pâturages</li> <li>• Renforcement des systèmes de lutte contre les ravageurs pour réduire ou prévenir la propagation des maladies</li> <li>• Biosécurité dans les systèmes de production animale</li> <li>• Systèmes agro-sylvo-pastoraux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du Code de conduite pour une pêche responsable</li> <li>• Assurances couvrant les activités de pêche et d'aquaculture, les navires et l'infrastructure</li> <li>• Application des règles de sécurité en matière de conception, de construction et d'équipement des bateaux de pêche</li> <li>• Mesures axées sur la biosécurité aquacole en vue de réduire ou de prévenir la propagation des maladies des poissons</li> </ul>
Gestion des ressources naturelles		
Eau	Terres	Forêts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte, conservation et entreposage des eaux pluviales afin d'améliorer son utilisation</li> <li>• Constitution de réserves d'eau pour faire face aux sécheresses</li> <li>• Irrigation efficace au goutte-à-goutte ou par rigoles d'infiltration qui utilise moins d'eau et réduit les pertes</li> <li>• Gestion des bassins hydrographiques fragiles</li> <li>• Recueil des eaux de crue ou reconstitution des eaux souterraines pour utilisation pendant la saison sèche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise en état des terres dégradées</li> <li>• Plannification de l'utilisation des terres et du territoire</li> <li>• Gestion durable des zones humides</li> <li>• Gestion des parcelles et des sols</li> <li>• Drainage des champs ou des réseaux pour réduire au minimum l'impact des inondations</li> <li>• Utilisation de sources d'énergie et de techniques appropriées pour réduire la pression exercée sur les terres</li> <li>• Droits fonciers des ressources naturelles sécurisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion intégrée des feux</li> <li>• Prévention des ravageurs forestiers</li> <li>• Agroforesterie</li> <li>• Boisement/reboisement</li> <li>• Sylviculture préventive</li> <li>• Brûlage dirigé</li> <li>• Lignes d'arrêt</li> <li>• Utilisation de cuisinières améliorées ou fonctionnant sans bois pour réduire la déforestation</li> </ul>

## BIENS ET SERVICES PUBLICS MONDIAUX

Afin d'assurer la mise en œuvre efficace du pilier 3 et donc le développement des capacités des pays membres, la FAO poursuit son action au titre des biens et services essentiels suivants:

**1) Recherche et innovation:** Promotion de la recherche et de l'innovation en matière de techniques et de pratiques agricoles propres à réduire les risques et à développer la résilience des écosystèmes, avec des avantages directs en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

**2) Répertoire de technologies, de pratiques et d'approches:** Élaboration, publication et diffusion d'un répertoire de bonnes pratiques pour l'application de technologies et d'approches qui contribuent à réduire les risques pour développer la résilience, et donc à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

**3) Manuel et outils de formation:** Appui à la formation aux technologies et pratiques ayant eu de bons résultats en matière de réduction des risques et de développement de la résilience des moyens d'existence. Appui à leur transposition à plus grande échelle et à leur réplique afin que davantage de pays membres en bénéficient.

**4) Guide pour des technologies intégrées:** Élaboration de méthodes et de directives pour des approches intégrées et interdisciplinaires qui combinent technologies et pratiques complémentaires pour donner naissance à des ensembles de programmes cohérents. Par exemple:

- agriculture de conservation, gestion intégrée des ravageurs et agroforesterie;
- gestion des bassins versants, protection et utilisation des forêts;
- système de la «chaîne de valeur»: mise à contribution combinée de l'agriculture de conservation, des systèmes semenciers, de l'agro-industrie et de l'infrastructure rurale.

**5) Bases de données sur les bonnes pratiques:** Actualisation et enrichissement des bases de données existantes sur la réduction des risques de catastrophe, notamment:

- technologies et pratiques pour les petits producteurs agricoles (TECA);
- technologies de l'agriculture de conservation;
- approches et technologies de la conservation de l'eau et des sols.

## PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Compte tenu de la diversité des techniques appliquées dans chaque secteur d'activité, les partenariats en rapport avec ce pilier sont nombreux et divers et dépendent fortement de la situation nationale et régionale. En voici quelques exemples.

Au niveau national: ministères concernés, organes gouvernementaux techniques, universités, instituts de recherche, services de vulgarisation, autorités locales, ONG, coopératives, société civile et organisations locales.

Organisations internationales: USAID, FIDA, PAM, CARE, Banque mondiale, UNICEF, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, World Vision, Oxfam, Save the Children – Royaume-Uni, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et autres ONG actives dans les secteurs liés à l'agriculture, ainsi que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement (gestion des ressources naturelles).







PILIER 4

# SE PRÉPARER À RÉPONDRE

PRÉPARATION À UNE RÉPONSE EFFICACE ET AU REDRESSEMENT DANS TOUS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE



# PILIER 4

## SE PRÉPARER À RÉPONDRE

*L'objectif du pilier 4 est le renforcement des capacités en préparation et la coordination aux catastrophes à tous les niveaux afin d'améliorer la réponse et le redressement face aux menaces à venir qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de réduire leurs répercussions négatives potentielles sur les moyens d'existence.*

### JUSTIFICATION

La préparation à la réponse et au redressement, y compris répondre mieux et plus rapidement, est une composante essentielle de l'Objectif stratégique 5 de la FAO «Augmenter la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises». La préparation est un volet intrinsèque de la réduction des risques de catastrophe, mais c'est aussi un thème à part entière qui demande à la fois l'implication des acteurs de l'humanitaire et de ceux du développement.

La FAO appuie les pays membres avec différentes mesures qui les aident à se préparer, et notamment à élaborer des plans de contingence et de réponse, pour préserver la sécurité sanitaire des aliments, ou encore à planifier la conduite à suivre et mettre en place des exercices de simulation en cas d'épidémie de grippe aviaire hautement pathogène et répondre urgences liées à la sécurité des aliments. Au niveau international, la FAO participe aux efforts de planification inter-institutions, afin de protéger la santé animale et la biosécurité en cas de pandémie, par l'entremise de l'initiative Vers un monde plus sûr. En parallèle, la FAO s'emploie à renforcer sa capacité interne pour se préparer et apporter une réponse effective aux situations d'urgence partout dans le monde, par exemple grâce à son Centre de gestion des crises – Santé animale, qui permet de réagir rapidement en cas de situation d'urgence due à une maladie animale transfrontalière.

Cependant, le Comité du programme et le Comité financier de la FAO considèrent la préparation comme un domaine d'activité encore appelé à se développer. Ils ont notamment formulé les observations et recommandations suivantes<sup>28</sup>:

- Les opérations d'urgence sont plus prévisibles que ce qui est généralement supposé. En outre, la quasi-totalité des opérations d'urgence de grande envergure se prolongent sur plus de trois ans et peuvent durer une décennie ou plus. Il y a donc là matière à améliorer dans une large mesure tous les aspects de la planification.

28 Évaluation des capacités opérationnelles de la FAO (situations d'urgence), Comité du programme et Comité financier (2010).

- Il faut procéder à une planification générale de la préparation aux urgences prévisibles et récurrentes.
- Il faut une meilleure prévision et une gestion plus efficace des ressources humaines nécessaires pour faire face aux situations d'urgence. Notamment constituer un personnel de base pour les secours d'urgence et déterminer les besoins en la matière en évaluant avec prudence le niveau d'activité future prévisible (inférieur de 25 pour cent à celui enregistré actuellement, par exemple).
- La préparation préalable aux achats et le respect des calendriers de livraison forment probablement le principal domaine d'amélioration possible.
- Le financement de la planification et du travail préparatoire au niveau des pays est une contrainte majeure. Il est nécessaire d'augmenter nettement la disponibilité et l'utilisation des ressources octroyées au titre du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (SFERA) et destinées au travail préparatoire des pays.

Enfin, deux évaluations internes importantes menées par la FAO<sup>29</sup> ont abouti aux recommandations suivantes:

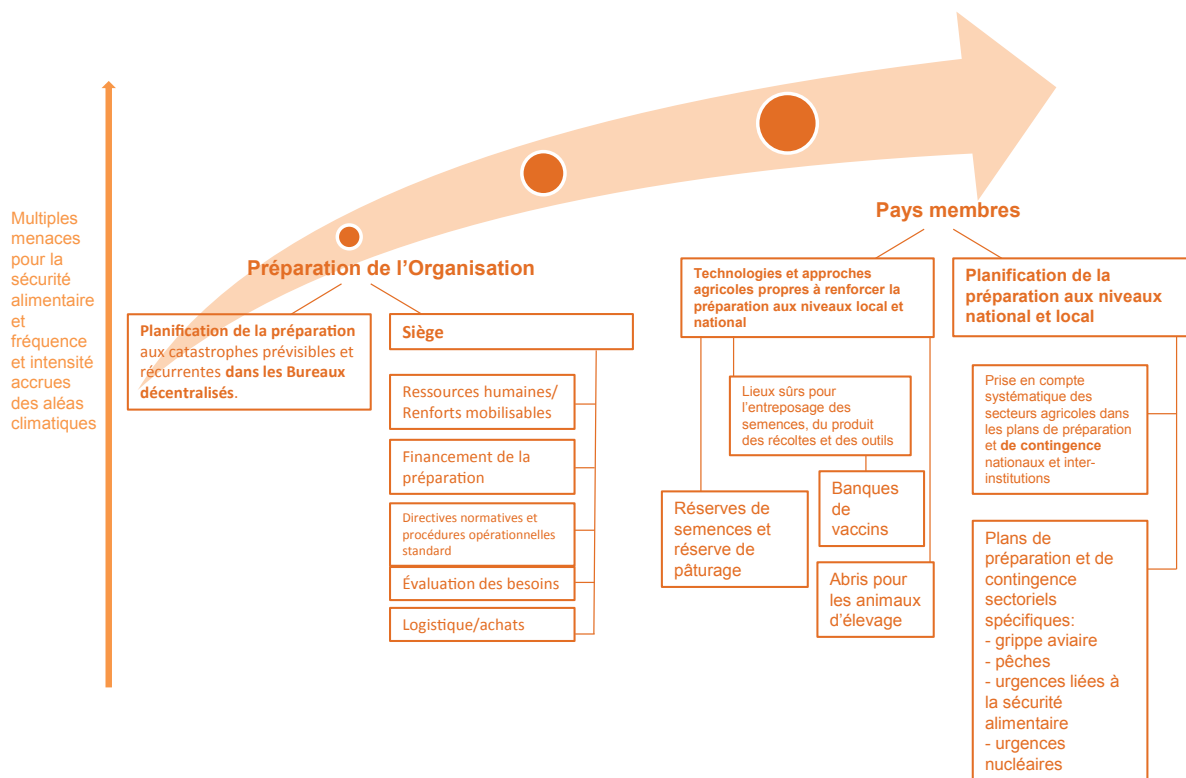
- Il faudrait constituer des stocks de matériel standard pour la mise en place rapide de bureaux prêts à monter en cas de catastrophe.
- Il faudrait mettre au point une stratégie et des actions prioritaires de la FAO pour définir des plans de préparation.
- Des accords de partenariat conditionnels devraient être envisagés avec des ONG, avec le Centre logistique commun des Nations Unies (afin de développer la capacité logistique de la FAO) et avec le PAM (afin de faire sous-traiter certaines fonctions logistiques comme l'entreposage et le transport).

Le pilier 4 s'inscrit dans le droit fil des recommandations ci-dessus et s'accompagne d'une proposition de stratégie spécifique pour leur mise en œuvre.

---

<sup>29</sup> *Évaluation en temps réel des opérations d'urgence et de réhabilitation mises en œuvre par la FAO à la suite du séisme et du tsunami dans l'océan Indien (2007); Évaluation thématique de la Stratégie A.3: Plans d'intervention et action efficace et durable en cas de crises alimentaires ou agricoles (note professionnelle de 2002).*

**Diagramme 11: Transposer à plus grande échelle la préparation à la réponse et au redressement**



## DIFFÉRENTES OPTIONS DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES ET RÉGIONALES

Les pays les plus exposés aux catastrophes doivent se préparer à chaque instant à répondre aux menaces émergentes et aux crises. Une réponse rapide et effective nécessite une direction technique, des plaidoyers et de la coordination entre les acteurs clefs, ainsi que des capacités opérationnelles et un savoir-faire sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe pour l'alimentation et l'agriculture. La FAO assiste les pays dans leur préparation à la mobilisation de ressources, ainsi qu'à la préparation à la direction, la coordination et la mise en œuvre des interventions humanitaires dans tous les secteurs de l'agriculture des pays affectés pour assurer une responsabilité envers les bénéficiaires. L'assistance technique et le développement des capacités à l'intention des pays membres s'articulent sur deux types de mesures de préparation:

### 1) Pratiques agricoles visant le renforcement de la la préparation aux niveaux local et national

- réserves de semences et de fourrage pour le pâturage;
- lieux sûrs pour l'entreposage des semences, du produit des récoltes et des outils;
- abris pour les animaux d'élevage;

- protection des installations de traitement des denrées alimentaires;
- banques de vaccins afin d'assurer un approvisionnement rapide en cas d'urgence;
- stocks d'outils agricoles;
- fonds d'urgence/de contingence;
- autres.

## 2) Planification de la préparation aux niveaux national et local

- appui aux plans de préparation et de contingence locaux et nationaux pour l'agriculture, les pêches/l'aquaculture, la forêt et l'élevage;
- appui à la planification nationale de la réponse d'urgence aux menaces liées à la sécurité des aliments, développement ou amélioration de systèmes de rappel des aliments;
- appui à des exercices de simulation (scénarios et simulations en temps réel) afin de renforcer les capacités nationales;
- intégration de l'agriculture dans les plans de préparation et de contingence locaux et nationaux;
- prise en compte des secteurs agricoles et de la sécurité alimentaire dans les plans de préparation et de contingence inter-institutions;
- directives quant aux composantes opérationnelles et financières viables des plans de contingence nationaux;
- appui à l'analyse des risques liés à des aléas multiples et de leur intégration dans les plans de préparation et les programmes de développement;
- appui à la planification ou à la préparation des crises spécifiques aux maladies présentant de graves menaces (grippe aviaire, maladie des animaux aquatiques, etc.);
- appui à l'évaluation des risques, à la préparation de la gestion et de la communication pour les urgences liées à l'agriculture et à la sécurité sanitaire des aliments.

## BIENS ET SERVICES PUBLICS MONDIAUX

La FAO cherche à développer les biens et services mondiaux de deux manières:

**1)** Promotion de l'utilisation systématique de bonnes pratiques de préparation pour les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et de la forêt tant au sein de la FAO qu'auprès de ses partenaires, avec pour objectifs l'amélioration de la base d'information et de la diffusion des connaissances.

**2)** Détermination des avantages possibles de l'établissement de directives volontaires et/ou d'autres produits normatifs concernant la préparation dans le secteur agricole, en travaillant en coordination étroite avec des partenaires tels que le Module mondial sur la sécurité alimentaire.

## TRANSPOSITION À UNE PLUS GRANDE ÉCHELLE DES EFFORTS MENÉS PAR L'ORGANISATION AU TITRE DE LA PRÉPARATION

Afin que l'action entreprise au titre du pilier 4 soit menée à bien et que l'appui apporté aux pays membres soit plus efficace, la FAO renforce sa capacité de préparation à l'échelle institutionnelle. Un certain nombre d'initiatives sont déjà en cours.

### 1) Planification de la préparation dans les Bureaux décentralisés

La FAO fait de la planification de la préparation aux catastrophes une pratique systématique au niveau national afin de renforcer la capacité des Bureaux décentralisés de se préparer et de répondre de manière adéquate aux urgences et aux menaces récurrentes et prioritaires. Les plans de préparation comportent les volets suivants:

- scénario de crise, besoins nécessaire à la mise en œuvre de la réponse et méthodologies d'évaluation des risques;
- renforts mobilisables grâce à des accords conditionnels et à un fichier d'experts présélectionnés;
- arrangements en matière de gestion;
- coordination et partenariats;
- logistique;
- informatique et télécommunication (mise en place préalable);
- préparation en matière de passation de marchés (appels d'offres préalables, études de marché, établissement de contacts avec des fournisseurs locaux);
- programmation/financement (élaboration préalable de programmes de coopération technique sous l'égide de la FAO, recours au Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation , etc.);
- adoption de procédures telles que la mise en place de points focaux, l'établissement de listes de personnes à contacter, etc;
- communication.

### 2) Planification de la préparation au Siège

La FAO s'attache à renforcer encore sa capacité de préparation à de futures catastrophes, en particulier en vue de l'augmentation prévue de la fréquence et l'intensité des aléas climatiques. Cela implique l'élaboration au Siège de plans de préparation aux situations d'urgence et aux menaces susceptibles d'avoir de fortes répercussions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans plusieurs pays ou régions. Les efforts porteront en particulier sur:

**Ressources humaines et formation:** le renforcement de la capacité d'appui à la réponse aux crises grâce à l'existence d'accords préalables (de sorte que le personnel d'urgence puisse être mis à pied d'œuvre immédiatement), à la constitution d'une



banque de données interdépartemental d'experts et à la formation du personnel à la préparation à la réponse.

**Ressources financières:** l'allocation de ressources provenant du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation et d'autres partenaires à l'appui de la planification de la préparation au niveau national.

**Directives normatives:** l'élaboration de directives et/ou le renforcement de celles qui existent, afin que soient instaurées des normes standard en matière de préparation et de réponse à l'échelle de la FAO. Notamment des instructions permanentes propres à améliorer la communication et l'efficacité opérationnelle de la préparation, de la réponse et du redressement; l'élaboration de directives sur la planification de la préparation à l'intention du personnel de la FAO, ainsi que de directives techniques sectorielles en matière de préparation et de réponse.

**Préparation logistique:** l'évaluation des avantages potentiels de la mise en place préalable du matériel standard systématiquement nécessaire et résistant à l'usure du temps (permettant le remboursement des coûts). Il s'agit de matériel de bureau permettant la mise en place d'équipes d'urgences et de réhabilitation, de véhicules, de matériels informatiques et de télécommunication, ou encore de moyens de production. La mise en place préalable (pré-positionnement) peut être envisagée dans les nombreux entrepôts d'équipement humanitaires des Nations Unies.

**Préparation des achats:** l'élaboration avec les divisions compétentes d'un plan d'achats conforme aux procédures de la FAO. Le plan doit prévoir la constitution de stocks virtuels, des appels d'offres préalables, des études de marché, l'établissement de contacts avec de nouveaux fournisseurs, la constitution d'une base de fournisseurs présélectionnés, l'actualisation des procédures opérationnelles standards et la révision des protocoles d'accord.

**Évaluation des besoins:** l'élaboration d'un cadre d'évaluation intégré (agriculture, pêches, élevage et forêt) et l'établissement d'un mécanisme propre à rendre plus efficaces les évaluations post-catastrophe.

**Centre d'opérations:** l'analyse coûts-avantages de l'instauration d'un centre d'opérations au Siège de la FAO qui serait chargé d'appuyer les interventions post-catastrophe, en particulier dans le cas de situations d'urgence soudaines et de catastrophes particulièrement dévastatrices. Il est possible de s'inspirer de modèles qui fonctionnent à la FAO, comme le Centre de gestion des crises – Santé animale, ou de ceux d'autres organisations.

## PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Aux niveaux national et régional: ministères concernés et leurs bureaux locaux, Protection civile, Sociétés nationales de la Croix-Rouge, équipes pays des Nations Unies / équipes humanitaires pays ou autres mécanismes inter-agences, ONG, société civile, coopératives et groupements locaux.

Au niveau mondial: les partenaires permanents (Conseil norvégien pour les réfugiés, Réserve civile canadienne, programmes de gestion de l'information et de lutte anti-mines) et le Bureau d'aide aux victimes de catastrophes à l'étranger d'USAID contribueront à l'élaboration d'instructions permanentes. D'autres partenariats sont possibles, comme les entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies (pour y installer du matériel par avance), le PAM (logistique, mise en entrepôt et planification de la préparation) et le Module mondial sur la sécurité alimentaire.







# RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES





Les risques de catastrophe et les changements climatiques menacent la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il est nécessaire d'agir sur ces deux fronts pour protéger et renforcer la résilience des moyens d'existence. Comme indiqué dans le Diagramme 12, l'action menée aux titres de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques pâtit de l'accroissement du nombre et de l'ampleur des aléas climatiques extrêmes, ainsi que de l'évolution de la nature des risques et de la vulnérabilité imputables aux changements climatiques. Alors que le monde devrait connaître des aléas climatiques d'une ampleur sans précédent, il devient nécessaire de transposer à plus grande échelle et d'accélérer les mesures de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques. L'objectif de cette politique commune est l'action en faveur du développement durable et de l'accomplissement de l'Objectif du Millénaire 1.

Il est communément admis que la réduction des risques de catastrophe contribue directement à l'adaptation aux changements climatiques. Le Cadre d'action de Hyogo (2005) met en particulier en relief la nécessité de «promouvoir l'intégration de la réduction des risques liés à la variabilité climatique et aux changements climatiques futurs...». Dans le Plan d'action de Bali (décembre 2007), qui préconise le renforcement de l'action menée aux titres de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe, les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont souligné que la réduction des risques de catastrophe pouvait accélérer l'adaptation aux changements climatiques<sup>30</sup>. Quant au Cadre d'adaptation de Cancun<sup>31</sup>, il préconise le renforcement de l'action menée dans le cadre des «stratégies de réduction des risques de catastrophe liées aux changements climatiques, en tenant compte du Cadre d'action de Hyogo...». Cette évolution vers l'intégration est aussi prise en compte dans les mécanismes de financement de l'adaptation aux changements climatiques, comme le Fonds pour l'environnement mondial ou le Fonds spécial pour les changements climatiques, établi sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui sont axés sur la préparation, la prévention, l'alerte rapide et d'autres initiatives de réduction des risques de catastrophe associées aux phénomènes météorologiques extrêmes.

L'expérience acquise, les recherches menées et les méthodes et outils élaborés et éprouvés au fil de plusieurs décennies dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe peuvent être mis à profit pour guider la planification de l'adaptation et aider les pays à mieux gérer l'évolution prévue vers une fréquence et une intensité accrue des événements météorologiques violents. Comme l'a noté le Secrétaire général de l'ONU, «le fait de mieux atténuer les risques de catastrophe aidera le monde à s'adapter aux changements climatiques», ajoutant que cela formerait «notre première ligne de défense pour l'adaptation aux changements climatiques<sup>32</sup>». L'objectif devrait être de «tirer parti du fait que l'adaptation et la réduction des risques

---

30 *Strengthening Climate Change Adaptation through Effective Disaster Risk Reduction: Briefing Note 3, Stratégie internationale de prévention des catastrophes.*

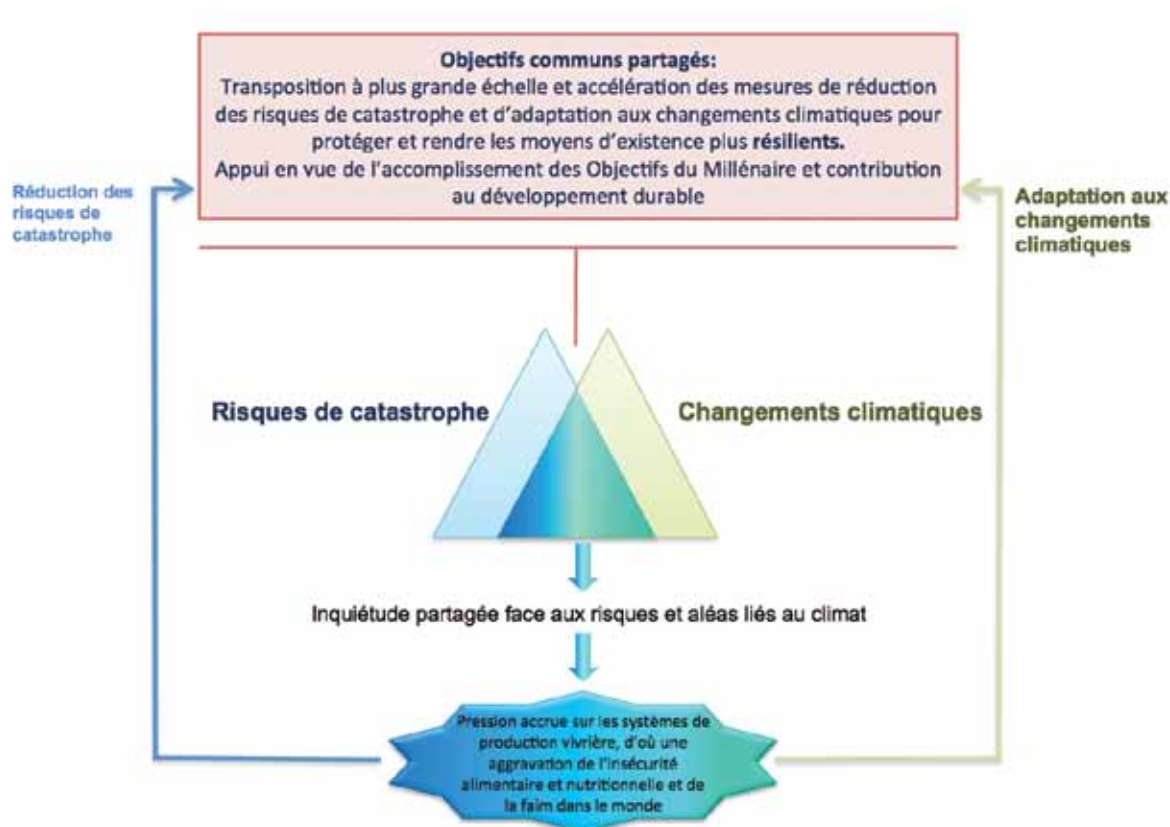
31 *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (mars 2011).*

32 *Discours sur la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques prononcé par le Secrétaire général Ban Ki-moon au Siège de l'ONU, le 29 septembre 2008.*



de catastrophe, tant sur le plan des politiques que sur celui des mesures pratiques, présentent un intérêt commun et, partant, de rechercher une triple victoire: atténuation des catastrophes, adaptation aux changements climatiques et progrès sur la voie d'un développement durable<sup>33</sup>».

**Diagramme 12: Réduction des risques de catastrophe et adaptation aux changements climatiques**



La Stratégie internationale de prévention des catastrophes et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>34</sup> a identifié un certain nombre de synergies et d'avantages complémentaires pour faire face à la fréquence et l'intensité accrues des phénomènes météorologiques. L'application des mesures suivantes déboucherait à la fois sur la réduction des risques de catastrophe et sur une meilleure adaptation aux changements climatiques:

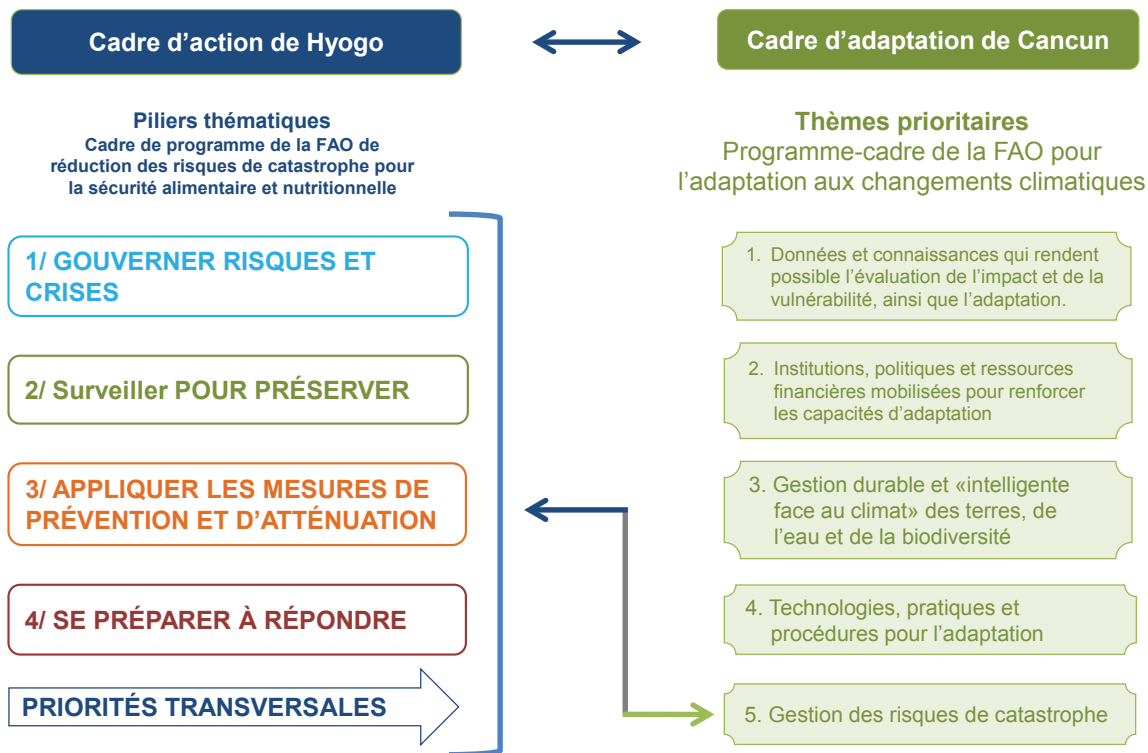
33 *Adaptation to Climate Change by Reducing Disaster Risks: Country Practices and Lessons: Briefing Note 2, Stratégie internationale de prévention des catastrophes.*

34 *Integrating Practices, Tools and Systems for Climate Risk Assessment and Management and Strategies for Disaster Risk Reduction into National Policies and Programmes: Étude technique (CCNUCC, 2008); Strengthening Climate Change Adaptation through Effective Disaster Risk Reduction: Briefing Note 3 (Stratégie internationale de prévention des catastrophes); Stockholm Plan of Action for Integrating Disaster Risks and Climate Change Impacts in Poverty Reduction (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Banque mondiale, Agence suédoise de coopération internationale au développement, 2007); Disaster Risk Reduction Tools and Methods for Climate Change Adaptation (Équipe spéciale interinstitutions sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, 2004).*

- tirer parti des pratiques, technologies et outils de réduction des risques de catastrophe pour favoriser l'adaptation à long terme;
- adopter une approche qui cible de multiples aléas pour gagner en efficacité, plutôt que parer aux différents aléas séparément;
- mobiliser les experts de tous horizons et les groupes d'intérêt divers concernés par l'adaptation et les risques de catastrophe;
- tirer parti des structures institutionnelles de réduction des risques de catastrophe et des milieux porteurs pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques;
- faire en sorte que les politiques et programmes de réduction des risques de catastrophe fonctionnent en synergie avec les stratégies d'adaptation aux changements climatiques aux niveaux local et national;
- appuyer les mécanismes de coordination nationale qui associent réduction des risques de catastrophe et adaptation.
- appuyer l'évaluation au niveau national de l'état d'avancement de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation.
- établir des plans d'adaptation en s'inspirant du Cadre d'action de Hyogo et de ses cinq priorités d'action.
- intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et le redressement après les catastrophes, ainsi que dans les stratégies d'assistance aux pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.
- intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans les budgets de développement et veiller à ce qu'elles soient prises en compte dans les divers secteurs liés au développement.
- mettre au point des interventions axées à la fois sur la réduction des risques de catastrophe et sur l'adaptation aux changements climatiques. Des programmes d'adaptation peuvent être conçus sur la base des mesures de réduction des risques de catastrophe existantes, et celles-ci peuvent être renforcées grâce aux moyens et aux ressources supplémentaires alloués à l'adaptation aux changements climatiques.

Dans son Programme-cadre pour l'adaptation aux changements climatiques, la FAO prend acte de la nécessité de tirer parti de l'action menée au titre de la réduction des risques de catastrophe et explicite les liens que celle-ci entretient avec l'adaptation aux changements climatiques. La réduction et la gestion des risques de catastrophe constituent l'un des cinq thèmes prioritaires de ce Programme-cadre, comme illustré dans le Diagramme 13.

**Diagramme 13: Liens entre les programmes-cadres de la FAO de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'adaptation aux changements climatiques**





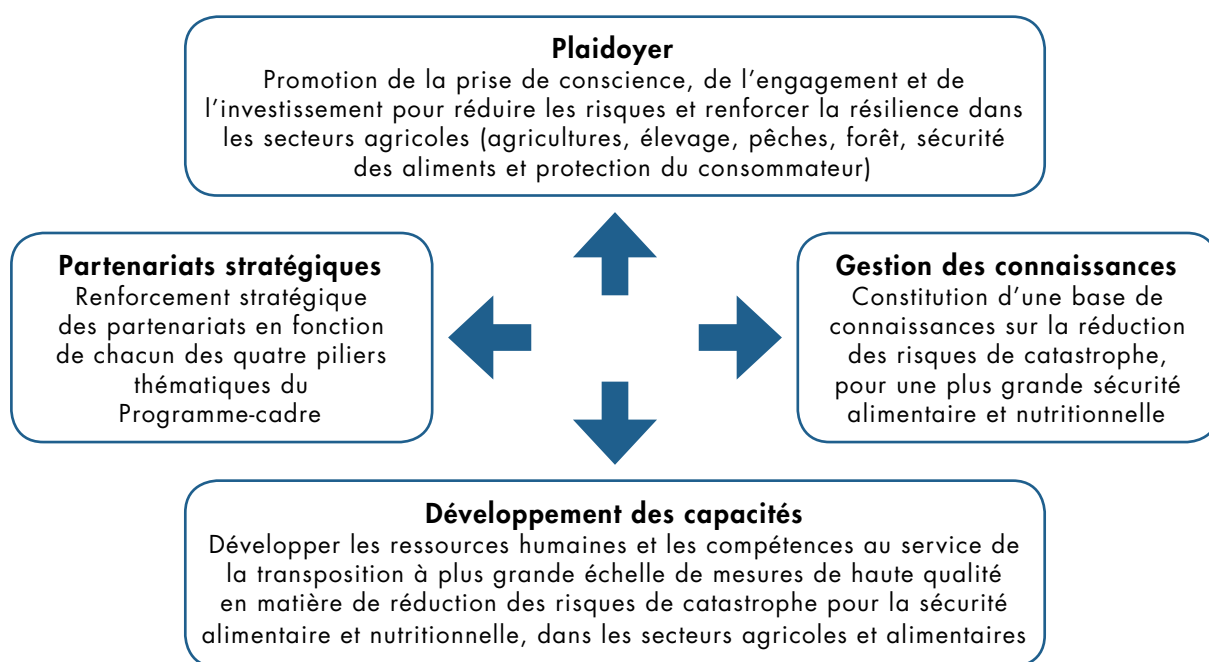
# MOBILISATION ET ACTION INTERNATIONALE





Le développement des capacités existantes en matière de réduction des risques de catastrophe et leur transposition à échelle régionale, nationale et locale par l'entremise du Programme-cadre passent par des initiatives stratégiques qui appuient l'action menée au plan mondial en faveur de la résilience des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Avec le Programme-cadre, la FAO espère mobiliser un soutien international dans quatre domaines stratégiques: a) plaidoyer; b) gestion des connaissances; c) développement des capacités; d) partenariats stratégiques (voir Diagramme 14).

**Diagramme 14: Axes stratégiques pour la mobilisation de la communauté internationale**



## PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Le Programme-cadre de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle donne un aperçu des partenariats stratégiques spécifiques associés à chacun des quatre piliers thématiques. Dans certains cas, l'objectif est d'appuyer les partenariats existants, comme le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire associé au pilier 2. Dans d'autres cas, l'objectif est de renforcer les partenariats existants, comme celui que la FAO entretient avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Globalement, compte tenu de la vaste portée de l'action qu'elle mène au titre de la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des quatre piliers et de son approche interdisciplinaire, la FAO travaille en partenariat avec un grand nombre d'organisations et d'organes de premier plan aux niveaux local, national, régional et mondial – organismes des Nations Unies, institutions financières internationales, donateurs, ONG, communautés économiques et organes intergouvernementaux



régionaux, réseaux sectoriels régionaux et mondiaux, ministères, instituts universitaires et services de vulgarisation, autorités locales, organisations de la société civile, secteur privé et groupes de population. Le détail de ces partenariats est fourni dans chacune des parties du présent document consacrées à un pilier thématique.

## PLAIDOYER

Chacun s'accorde à reconnaître la nécessité de réduire les risques de catastrophe: les connaissances, les études, la documentation pratique et les normes abondent en la matière, en particulier depuis l'élaboration du Cadre d'action de Hyogo en 2005. Mais cet objectif n'est encore que rarement associé à la protection des moyens d'existence dans le secteur agricole. Il est urgent de combler cette lacune en constituant une base de connaissances et en suscitant un engagement et des investissements accrus en matière de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La FAO s'efforce d'y parvenir en s'appuyant sur son mandat et sur ses avantages relatifs dans ce secteur.

Le Programme-cadre de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle permet d'accroître la visibilité et d'attirer davantage l'attention sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et sur le dialogue suscité à l'échelle planétaire par l'enjeu que représente la réduction des risques de catastrophe. Elle promeut également un engagement et des investissements plus importants à ce titre, en faveur des pays membres et des petits exploitants.

Enfin, la FAO encourage l'élaboration de directives normatives spécifiques à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre de l'action menée à l'échelle planétaire en matière de réduction des risques de catastrophe, et préconise les mesures suivantes:

**1) Standards de portée mondiale:** promotion de l'élaboration de standards communs à la réduction des risques de catastrophe et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (comme des directives volontaires ou un code de conduite) en collaboration étroite avec des partenaires stratégiques comme l'UNISDR.

**2) Politiques en matière de réduction des risques de catastrophe:** élaboration d'une politique institutionnelle sur la réduction des risques de catastrophe (qui réunisse un ensemble de directives normatives) et établissement de normes minimales pour la mise en œuvre et la prise en compte systématique à l'échelle de la FAO de l'objectif de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

**3) Directives normatives spécifiques associées à chaque pilier thématique:** appui à l'élaboration de directives de ce type.

## GESTION DES CONNAISSANCES ET COMMUNICATION

La FAO est une organisation du savoir, la gestion des connaissances est une de ses fonctions de base, inscrite dans son Cadre stratégique. C'est aussi une priorité transversale en matière de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, qui est le reflet des priorités institutionnelles de la FAO et du rôle essentiel qu'elle joue à ce titre. Bien qu'il y ait une somme considérable de connaissances partagées en matière de réduction des risques de catastrophe en général, sa relation directe avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle est moins bien connue.

La composante *gestion des connaissances et communication* a pour fonctions de généraliser la prise de conscience de l'importance que revêt la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de la lutte contre la faim et d'accroître substantiellement la connaissance, la compréhension et la visibilité de cette problématique. Le Programme-cadre de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle vise à susciter un plus grand engagement de la part de la communauté internationale et à la convaincre d'accroître les ressources financières octroyées aux pays membres. La composante *gestion des connaissances et communication* s'intéresse à tous les secteurs pour lesquels la sécurité alimentaire et nutritionnelle est un enjeu (agriculture, élevage, pêches/aquaculture, forêt et gestion des ressources naturelles) et ses produits sont issus d'une collaboration entre départements. En outre, la FAO établira des partenariats stratégiques avec des instances de premier plan dont le mandat et les intérêts sont complémentaires des siens, telles que l'UNISDR, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement, le FIDA et le PAM. Les principaux produits et services de la gestion des connaissances sur lesquels la FAO se concentre sont les suivants:

**1) Les catastrophes et la faim dans le monde: l'impact de multiples chocs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.** En dépit de l'incidence négative des aléas naturels et autres crises sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la corrélation entre chocs et famine, les connaissances disponibles sur cette question à l'échelle mondiale demeurent très limitées. Il existe bien certaines données et études, par exemple sur l'impact des aléas sur l'agriculture, mais l'ensemble des données existantes ne sont pas systématiquement regroupées. En outre, si l'incidence des catastrophes sur l'agriculture fait l'objet d'études et d'analyses fort nombreuses, il n'en va pas de même pour les secteurs de l'élevage, des pêches/de l'aquaculture et de la forêt, pourtant tous essentiels à la sécurité alimentaire. Enfin, il existe des statistiques et des éléments d'information éparpillés en ce qui concerne d'autres menaces, comme les crises économiques, mais aucune analyse intégrée des menaces multiples et de leur impact cumulé sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'initiative de la FAO vise donc à combler le manque de données, à contribuer à faire mieux comprendre cet enjeu et à le rendre plus visible, mais aussi à servir d'outil de plaidoyer. Une compréhension claire de la profondeur et de la portée des effets potentiels des multiples menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle constituera donc un tremplin vers une action plus concertée et coordonnée à l'échelle mondiale.

**2) Plateforme Web sur la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.** La FAO possède des compétences techniques très affûtées en ce qui concerne la bonne gouvernance et le renforcement institutionnel, les systèmes d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire, mais aussi les techniques et pratiques agricoles qui réduisent de manière effective les risques de catastrophe, et favorisent la sécurité alimentaire à long terme. La FAO possède des exemples de bonnes pratiques, des documents normatifs et directifs, des publications et encore bien d'autres ressources. Toutefois, ces ressources sont dispersées, ce qui limite la diffusion des connaissances, tant au sein de la FAO que vers l'extérieur. Afin de promouvoir l'accès le plus vaste possible à ces ressources, cette plateforme Web recense les bonnes pratiques et les rend consultables sur un site Web, afin que les pays membres et la communauté internationale dans son ensemble puissent en bénéficier.

**3) Répertoire des bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe pour des moyens d'existence résilients.** Il s'agit de rendre compte des bonnes pratiques observées dans le cadre de l'exécution de programmes nationaux et régionaux, en association avec chacun des quatre piliers thématiques.

**4) Mutualisation des savoirs.** L'objet est d'organiser des rendez-vous d'échange de savoirs, au plan régional et à l'échelle mondiale, sur les bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et plus spécifiquement sur les techniques et les démarches qui contribuent à renforcer la résilience des moyens d'existence dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches/de l'aquaculture et de la forêt, ainsi que dans le cadre de la gestion des ressources. Ces rendez-vous peuvent prendre la forme de foires aux savoirs, d'échanges Sud-Sud et de visites sur le terrain. Des foires aux savoirs mondiales pourraient servir de vitrines dans le cadre des prochaines conférences internationales sur la réduction des risques de catastrophe qui seront organisées sous l'égide de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

## DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

La FAO s'efforce à renforcer les capacités des différents acteurs pour intensifier les mesures de réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble des régions, notamment en terme de direction technique, plaidoyer, mise en œuvre et soutien à la coordination des interventions liées aux risques et crises touchants les systèmes alimentaires et agricoles. Ainsi, l'appui des capacités devra contribuer à des engagements responsables et fiables en matière de réduction et gestion des risques de catastrophes et permettra de lier réhabilitation post-crise, transition et développement à long terme. La FAO se concentre sur les trois résultats suivants:

- 1)** Assurer une formation aux bureaux décentralisés de la FAO et à un groupe d'experts qui vont jouer un rôle de premier plan en matière de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et soutiennent la mise en œuvre effective des programmes nationaux et régionaux de réduction des risques de catastrophes pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.. Cette formation porte sur les quatre piliers thématiques et sur les synergies qui s'en dégagent et elle couvre tous les secteurs concernés.
  
- 2)** Assurer, par étapes, une formation axée sur le développement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'intention des parties prenantes compétentes dans les pays, mais aussi du personnel des Bureaux décentralisés, des équipes d'urgence et de réhabilitation, et du Siège de la FAO, avec en parallèle l'élaboration d'un programme de formation à la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
  
- 3)** Constituer une équipe de spécialistes de la réduction des risques de catastrophe pour fournir un appui technique plus complet aux fins d'une mise en œuvre efficace des programmes nationaux et régionaux de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.







# ÉLÉMENTS DE MISE EN ŒUVRE



## PAYS ET RÉGIONS

Les programmes de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont mis en œuvre dans des pays et des régions qui ont besoin d'appui et le font savoir, en particulier de la part de pays membres, des Bureaux décentralisés de la FAO et de ses équipes d'urgence et de réhabilitation. Les demandeurs reçoivent une aide spécifique pour la formulation de programmes de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et pour l'exécution de ces programmes. Il s'agit de pays particulièrement touchés par la famine, ou exposés aux catastrophes naturelles, ainsi que des pays et des régions les plus vulnérables face aux changements climatiques.

L'objectif est d'instaurer dans ces pays et régions des capacités de base en réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en appliquant les approches et principes fondamentaux décrits dans le Programme-cadre de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La FAO, grâce aux donateurs, à ses partenaires et à ses compétences techniques propres, apporte l'appui financier et technique nécessaire à l'élaboration de modèles qui fonctionnent et peuvent être mis en place dans d'autres pays et régions à plus grande échelle.

## LA PROGRAMMATION AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL

### Programmation spécifique en fonction du contexte et de la situation géographique de chaque pays

L'objectif principal du Programme-cadre de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle est le développement des capacités des pays membres. Conformément aux *Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable*, il encourage la mise en place au niveau national de plans dont l'exécution est prise en charge par les pays eux-mêmes, avec l'appui des Bureaux décentralisés de la FAO et des équipes d'urgence et de réhabilitation. Les investissements spécifiques varient d'un pays à l'autre et sont fonction de leurs priorités respectives. La planification se plie à la situation nationale et locale, ainsi qu'aux besoins, aux capacités et aux lacunes spécifiques à chaque pays. La programmation au niveau national doit prendre en compte les considérations suivantes:

- menaces qui pèsent en priorité sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays;
- zones géographiques les plus exposées aux menaces et aléas naturels récurrents, en milieux urbain et rural;
- priorités nationales;
- conditions et besoins au niveau local;
- capacités existantes aux niveaux local et national;
- stratégies/plans locaux pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion

des risques;

- stratégies/plans locaux pour l'agriculture et le développement rural;
- cadre de programmation par pays de la FAO;
- plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;
- plateforme nationale de réduction et de gestion des risques de catastrophe;
- programmes d'action nationaux d'adaptation;
- capacités et programmes des partenaires internationaux (donateurs, institutions spécialisées des Nations Unies, ONG).

### **Formulation et exécution des programmes nationaux**

La conception et la formulation des programmes nationaux de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont fondées sur une évaluation institutionnelle et technique de la situation en matière de réduction des risques de catastrophe. La consultation des autorités nationales et locales, mais aussi des partenaires de la société civile et internationaux, permet d'évaluer les besoins, les capacités, les lacunes et d'autres éléments de référence. Des programmes nationaux adaptés aux demandes sont formulés en tenant compte des résultats de cette évaluation et sont utilisés comme base pour la mobilisation des ressources.

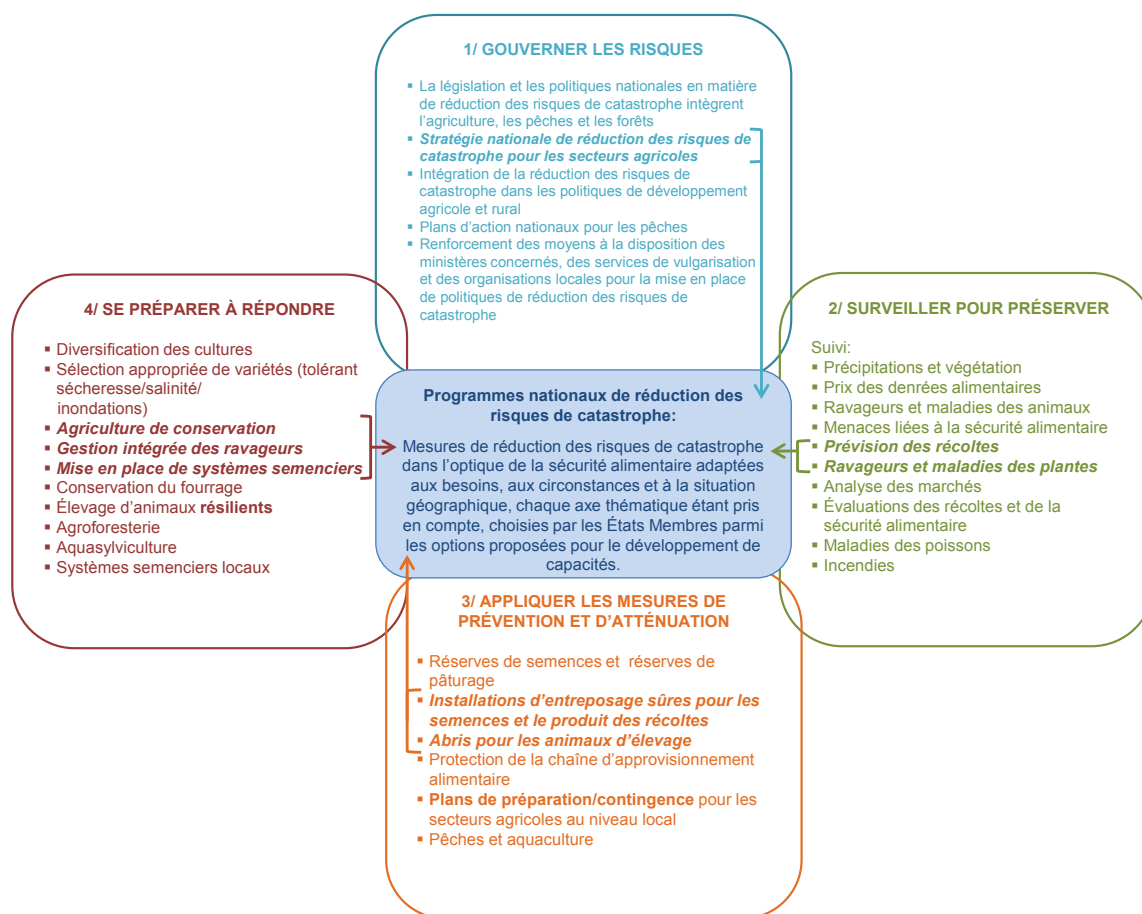
Une équipe interdisciplinaire procède à une évaluation, puis élabore les programmes nationaux de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'intention de l'ensemble des sous-secteurs agricoles et en fonction des quatre piliers thématiques du Programme-cadre. Cette équipe est composée de représentants des ministères concernés et de la société civile, ainsi que d'experts de la FAO.

Comme observé plus haut, les interventions menées dans le cadre des programmes nationaux de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont fonction des capacités, des lacunes et des priorités des pays membres et s'inspirent des options associées à chaque piliers thématique en matière de développement des capacités (voir Diagramme 15).

Les Bureaux décentralisés de la FAO, et notamment les équipes d'urgence et de réhabilitation, assurent la coordination et fournissent un appui opérationnel aux pays dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Un appui technique complémentaire est apporté aux niveaux national et régional, dans des domaines spécifiques, en fonction des besoins des pays.



**Diagramme 15: Options de développement des capacités pour chaque pilier thématique**



## APPUI À LA MISE EN ŒUVRE

Les structures actuelles de la FAO – aux niveaux national, régional et mondial – permettent d’assurer l’exécution du Programme-cadre de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les produits et les mesures prises correspondent au Cadre stratégique de la FAO et sont mis en œuvre par les services compétents au Siège et dans les Bureaux décentralisés de la FAO. Les Bureaux décentralisés, notamment les équipes chargées des situations d’urgence et de la réhabilitation, apportent un appui en termes de coordination et d’exécution, ainsi que sur le plan opérationnel.

Pour que les ressources humaines déployées soient en nombre suffisant pour garantir la bonne exécution du Programme-cadre, la FAO fera appel à des spécialistes de la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui apporteront un appui technique aux pays, aux régions et aux départements compétents de la FAO. Au Siège, ces spécialistes formeront une équipe d’appui à la réduction des risques de catastrophe. Celle-ci fournira un soutien technique et pratique qui permettra la mise en œuvre progressive de programmes régionaux et nationaux.

Le soutien en question inclura la diffusion des connaissances et la coordination interdépartementale, indispensables au succès d'une démarche multisectorielle et d'une approche programmatique.

L'équipe multidisciplinaire chargée de l'Objectif stratégique 5 (O.S. 5) de la FAO fournit les orientations et les directives stratégiques et assure la coordination d'ensemble pour faciliter une mise en œuvre efficace des programmes nationaux et régionaux de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en tant que part intégrante de l'O.S. 5. Les départements techniques de la FAO (Agriculture, Pêches et aquaculture, Forêts, Développement économique et social, Coopération technique et Ressources naturelles) assurent la supervision et l'appui technique d'ensemble.

## MOBILISATION DES RESSOURCES

Bien que la Communauté internationale porte un intérêt et un apport financier croissant aux interventions de réduction des risques de catastrophes, les fonds disponibles restent inadaptés pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et pour soutenir les pays les plus exposés aux aléas dans le développement et la mise en œuvre de stratégies globales et sectorielles à cet effet. La FAO soutient la mobilisation de ressources budgétaires et extrabudgétaires, et de tout autre mécanisme de financement, pour la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au travers de ses Objectifs stratégiques. Ces ressources seront mobilisées et allouées par l'entremise de systèmes existants, coordonnés par le Département de la coopération technique de la FAO et avec un rôle central joué par les Bureaux décentralisés.

En parallèle, la FAO exploitera trois autres filières de mobilisation de ressources financières:

- 1) Le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation de la FAO sera sollicité durant la phase initiale de mise en place progressive des programmes et projets aux niveaux des pays et des régions.
- 2) Des fonds seront collectés dans les pays et régions où des programmes de réduction des risques de catastrophe seront formulés dans le cadre de la mise en place progressive du Programme-cadre.
- 3) Des partenariats stratégiques seront noués avec des donateurs: la mobilisation de ressources corporatives permettra non seulement la mise en œuvre des activités de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais aussi leur transposition à beaucoup plus grande échelle dans l'ensemble des sous-régions.

Des moyens de financement seront recherchés à l'aide d'une approche modulaire: un mécanisme de financement multidonateur permettra de regrouper les contributions en fonction des priorités géographiques, des piliers thématiques sélectionnés ou d'activités de premier plan associées à ces piliers. Un dispositif transparent de supervision, d'établissement de priorités et d'allocation des ressources sera mis en place une fois que des ressources supplémentaires auront été mobilisées pour le Programme-cadre de réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.







# ANNEXES

# ANNEXE I

Synergies entre réduction des risques de catastrophe et adaptation aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le tableau suivant donne des exemples des synergies possibles entre les différentes activités menées par la FAO aux titres de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce tableau n'a de valeur qu'indicative.

## Exemples de mesures prises par la FAO au titre de la réduction des risques de catastrophe

### PILIER 1 - GOUVERNER RISQUES ET CRISES

#### Renforcement institutionnel et bonne gouvernance pour la réduction des risques de catastrophe dans les secteurs agricoles

- Intégration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la législation sur la réduction des risques de catastrophe.
- Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques de développement agricole et rural, ainsi que dans les stratégies de réduction de la pauvreté liées à l'agriculture, aux pêches, à la forêt et à la gestion des ressources naturelles; prise en compte de l'agriculture dans les politiques de réduction des risques de catastrophe.
- Renforcement de la capacité des ministères concernés, des services de vulgarisation et des organisations locales pour faire appliquer la législation et les politiques en matière de réduction des risques de catastrophe.

### PILIER 2 - SURVEILLER POUR PRÉSERVER

#### Systèmes d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de menaces transfrontalières

- Enrichissement de la base d'informations de référence: création de statistiques de référence, recensement des risques auxquels sont exposés les moyens d'existence des agriculteurs, évaluation et analyse de la vulnérabilité et des risques.
- Intégration et harmonisation du suivi et de l'alerte rapide pour les menaces pesant sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle: suivi de la pluviosité et de l'évolution de la végétation, analyse des marchés, suivi des prix des denrées alimentaires et des politiques alimentaires, suivi de la production animale, suivi des ravageurs et maladies des plantes, événements et urgences liés à la sécurité des aliments, surveillance des maladies d'origine alimentaires, suivi des maladies des poissons, suivi des incendies.
- Établissement de corrélations entre alerte rapide, prise de décision et produits de communication appropriés.

### PILIER 3 - APPLIQUER LES MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION

#### Promotion et diversification des moyens d'existence grâce à l'application de technologies, approches et bonnes pratiques pour la réduction des risques dans l'ensemble des secteurs agricoles.

- Utilisation de l'ensemble des connaissances et des savoir-faire existants et promotion d'une application plus systématique des techniques et pratiques éprouvées.
- Promotion de la transposition à plus grande échelle des techniques qui ont fait leurs preuves.
- Adoption d'une approche interdisciplinaire et programmatique, qui intègre les techniques et pratiques utilisées dans l'agriculture, l'élevage, les pêches/l'aquaculture, la forêt et la gestion des ressources naturelles, afin que tous les systèmes pourvoyeurs de moyens d'existence en bénéficient et que les avantages qui en découlent soient exploités au mieux.

### PILIER 4 - SE PRÉPARER À RÉPONDRE

#### Préparation à une réponse efficace et au redressement dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et des forêts

- Appui apporté à la préparation au niveau communautaire: installations d'entreposage sûres pour les semences et le produit des récoltes, abris pour les animaux d'élevage, réseaux de drainage, barrières végétales, et autres.
- Aux niveaux local et national, développement de plans de préparation/contingence pour l'agriculture, les pêches, la forêt et les urgences liées à la sécurité des aliments. Intégration de l'agriculture dans les dispositifs de préparation/plans d'urgence inter-organisations.
- Planification de la préparation au plan national avec l'appui de la FAO.

## Exemples de mesures prises par la FAO à l'appui de l'adaptation aux changements climatiques

- Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et plans nationaux et infranationaux portant sur l'agriculture, la forêt et les pêches, dans les politiques d'aménagement du territoire et d'utilisation de l'eau, dans les programmes axés sur la sécurité alimentaire, dans les cadres juridiques et dans les priorités définies pour les investissements.
- Renforcement des capacités institutionnelles et de la coordination nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques.
- Intensification du dialogue et renforcement des réseaux; constitution de partenariats.
- Renforcement des capacités nationales pour mobiliser les ressources financières disponibles aux fins de l'adaptation aux changements climatiques.

- Évaluation et suivi des incidences de la variabilité du climat et des changements climatiques sur l'agriculture, la forêt et les pêches, ainsi que sur les populations qui dépendent de ces secteurs pour subsister.
- Réalisation d'évaluations intégrées de la vulnérabilité de l'agriculture, des pêches et de la forêt face aux changements climatiques.
- Élaboration et diffusion de directives, méthodologies et outils en vue de la collecte, du traitement et de l'analyse de données et d'informations relatives aux changements climatiques.
- Renforcement des capacités en matière d'évaluation des impacts et de la vulnérabilité.

- Promotion de la sélection et de la conservation de cultures, d'arbres, d'animaux d'élevage et de poissons adaptés aux nouvelles conditions climatiques.
- Appui apporté à l'élaboration et à la diffusion de techniques et de pratiques et perfectionnement des connaissances locales afin de renforcer la capacité d'adaptation des systèmes de production et de gestion.
- Identification et promotion des techniques et pratiques fondées sur les écosystèmes et promotion de leur utilisation.
- Promotion des travaux consacrés aux systèmes intégrés de production énergétique et alimentaire.
- Soutien et promotion de la diversification des moyens d'existence et des sources de revenu.

- Développement et transposition à plus grande échelle de la planification de la préparation, en particulier dans les zones qui devraient être exposées à des aléas climatiques plus violents qu'auparavant.
- Considération des scénarios de risques nouveaux et évolutifs liés aux changements climatiques.

# ANNEXE II

## Sigles et acronymes

<b>AQUASTAT</b>	Système mondial d'information sur l'eau et l'agriculture de la FAO
<b>CountrySTAT</b>	Système national d'informations statistiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO
<b>EMPRES</b>	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FAOSTAT</b>	Base de données statistiques fondamentales de la FAO
<b>FIDA</b>	Fonds international de développement agricole
<b>FIRMS</b>	Système de surveillance des ressources halieutiques
<b>FishSTAT</b>	Système informatisé sur les captures mondiales de la FAO
<b>GFIMS</b>	Système de gestion d'information globale sur les feux
<b>GLEWS</b>	Système mondial d'alerte précoce et de réponse pour les principales maladies animales y compris des zoonoses
<b>IGAD</b>	Autorité intergouvernementale pour le développement
<b>INFOSAN</b>	Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments
<b>OIE</b>	Organisation mondiale de la santé animale
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>OS5</b>	Objectif stratégique 5
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>SFERA</b>	Fond spécial pour les activités d'urgence et de relèvement
<b>SMIAR</b>	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture
<b>SOFI</b>	L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde
<b>SOFIA</b>	La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture
<b>UNISDR</b>	Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles
<b>USAID</b>	Agence des États-Unis pour le développement international
<b>USDA</b>	Département de l'agriculture des États-Unis



# ANNEXE III

## Glossaire

**Adaptation:** L'ajustement dans les systèmes naturels ou humains en réponse à des changements climatiques actuels ou attendus, ou à leurs effets, qui atténue les dommages ou en valorise les bénéfiques. (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2009)

**Aléa:** Phénomène dangereux, substance, activité humaine ou condition pouvant causer des pertes de vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, des dommages aux biens, des pertes de moyens de subsistance et de services, des perturbations socioéconomiques ou des dommages à l'environnement. (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2009)

**Aléa naturel:** Processus ou phénomène naturel qui peut causer des pertes en vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, des dommages aux biens, la perte de moyens de subsistance et de services, des perturbations socioéconomiques, ou des dommages à l'environnement. (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2009)

**Alerte rapide/Alerte précoce:** Ensemble des capacités nécessaires pour produire et diffuser en temps opportun et utile des bulletins d'alerte permettant à des individus, des communautés et des organisations menacées par un danger, de se préparer et d'agir de façon appropriée en temps utile pour réduire le risque de dommage ou de perte. (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2009)

**Catastrophe:** Rupture grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant d'importants impacts et pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales que la collectivité ou la société touchée ne peut surmonter avec ses seules ressources. (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2009)

**Changements climatiques:** Ils se rapportent à une variation statistiquement significative dans l'état moyen du climat ou de sa variabilité, persistant pendant une période prolongée (en général des décennies ou plus). Les changements climatiques peuvent être dus aux processus internes normaux ou aux contraintes externes, ou à des changements persistants de la composition de l'atmosphère ou de l'utilisation des terres. À l'article 1 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ils sont définis comme «un changement de climat qui est attribué directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui est, en plus de la variabilité naturelle du climat, observée au cours de périodes comparables». (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2001)

**Développement des capacités:** Processus par lequel les personnes, les organisations et la société stimulent et développent leurs capacités au fil du temps, pour atteindre des objectifs économiques et sociaux, y compris par l'amélioration des connaissances, des compétences, des systèmes et des institutions. (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2009)

**Développement durable:** Ce concept, apparu dans la Stratégie mondiale de la conservation (Union internationale pour la conservation de la nature, 1980), repose sur la gestion avisée des ressources naturelles, pour une société viable. Adopté par la Commission mondiale de l'environnement et du développement en 1987, puis par la Conférence de Rio en 1992, il se traduit par un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir afin de mieux répondre aux besoins et aspirations de l'humanité. Il comprend des dimensions politique, sociale, économique et environnementale. (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Groupe de travail III, 2007)

**État de préparation:** Les connaissances et les capacités développées par les gouvernements, les professionnels d'intervention et autres organisations concernées, les communautés et les individus, de manière à anticiper efficacement, à réagir et à récupérer, des impacts probables, imminents ou en cours. (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2009)

**Gestion des mesures d'urgence:** Organisation et gestion des ressources et des responsabilités pour traiter tous les aspects de l'urgence, notamment la préparation, l'intervention et les premiers pas vers le redressement. (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2009)

**Gestion des risques de catastrophe:** Processus de recours systématique aux directives, compétences opérationnelles, capacités et organisations administratives et pour mettre en œuvre les politiques, stratégies et capacités de réponse appropriées en vue d'atténuer l'impact des aléas naturels et de réduire les risques de catastrophes environnementales et technologiques. (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2009)

**Mesures d'atténuation:** La réduction ou la limitation de l'impact négatif des aléas et des catastrophes. (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2009)

**Planification de la préparation:** Instauration d'un dispositif permettant de faire face à toutes sortes de situations susceptibles de survenir dans un pays ou une région, reposant sur un ensemble diversifié de moyens. Cela peut aller de la mise en place de systèmes d'alerte rapide au stockage de fournitures humanitaires, en passant par l'évaluation continue des risques et de la vulnérabilité, le développement des capacités, ou encore la création et l'entretien des capacités permanentes. (Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2008)

**Plate-forme nationale pour la réduction des risques de catastrophe:** Terme générique pour les organismes nationaux de coordination et d'orientation sur la réduction des risques de catastrophe, multisectoriels et interdisciplinaires, qu'ils soient publics ou privés. (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2009)

**Préparation des interventions d'urgence:** Dispositif de gestion utilisé pour analyser l'impact d'éventuelles crises et faire en sorte que des arrangements adéquats et appropriés soient définis par avance afin qu'il soit possible de répondre rapidement, de manière efficace et adaptée, aux besoins des populations touchées. Il s'agit de prévoir et de régler les problèmes qui se posent habituellement pendant les interventions humanitaires. (Comité permanent interorganisations, 2007)

**Prévention:** Ensemble d'activités permettant d'éviter complètement l'impact négatif des aléas et de minimiser les catastrophes environnementales, technologiques et biologiques qui leurs sont associées. (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2009)

**Réaction:** La fourniture de services d'urgence et de l'assistance publique pendant ou immédiatement après une catastrophe afin de sauver des vies, de réduire les impacts sur la santé, d'assurer la sécurité du public et de répondre aux besoins essentiels de subsistance des personnes touchées. (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2009)

**Réduction des risques de catastrophe:** Concept et pratique de la réduction des risques de catastrophe grâce à des efforts pour analyser et gérer leurs causes, notamment par une réduction de l'exposition aux risques, qui permet de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, la gestion rationnelle des terres et de l'environnement et l'amélioration de la préparation aux événements indésirables. (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2009)

**Résilience:** Capacité de prévenir et d'atténuer l'impact des catastrophes et crises, d'en prévoir les effets, de les absorber, de s'en remettre et de s'y adapter le plus rapidement possible et de manière efficace et durable. Cette définition couvre la protection, le rétablissement et l'amélioration des moyens d'existence face aux menaces sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition (ainsi que les questions de santé publique y afférentes). (FAO, 2012)

**Risque:** La combinaison de la probabilité d'un événement et de ses conséquences négatives. (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2009)

**Sécurité alimentaire et nutritionnelle:** Elle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, accès (physiquement et sur les plans économique et social) à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active.

**Vulnérabilité:** Les caractéristiques et les circonstances d'une communauté ou d'un système qui le rendent susceptible de subir les effets d'un danger. (Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2007)

Publié par  
Division des Urgences et de la Réhabilitation  
Organisations des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

© FAO 2013



# LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE

## RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Un Programme-cadre pour soutenir et fournir une orientation stratégique aux pays membres et partenaires de la FAO, pour la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux mondial, régional, national et local.



Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

Viale Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

[www.fao.org](http://www.fao.org)

ISBN 978-92-5-207624-6



9

789252

076247

I3270F/1/05.13